



Conseil économique et social

Distr. générale
12 mai 2026
Français
Original : anglais

Session de 2026

31 juillet 2025-22 juillet 2026

Point 7 a) de l'ordre du jour

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies
au service de la coopération internationale
pour le développement : suite donnée
aux recommandations de politique générale
de l'Assemblée générale et du Conseil**

Bureau de la coordination des activités de développement

Rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable

Résumé

Huit ans après la mise en place du système redynamisé des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents, la coordination ciblée et indépendante du développement a fait ses preuves. Présents dans plus de 160 pays et territoires, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et leurs bureaux assurent la direction générale du système des Nations Unies pour le développement : ils alignent les activités des équipes de pays des Nations Unies sur les priorités nationales, facilitent la mise en place de solutions stratégiques et financières intégrées et favorisent la cohérence dans un contexte de pression mondiale sans précédent. En 2025, 93 % des gouvernements des pays hôtes ont affirmé que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents permettaient de renforcer le leadership, soit une augmentation de près de 30 points de pourcentage depuis 2019.

L'infrastructure de coordination du système des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents a progressé sur plusieurs fronts. Toutes les équipes de pays des Nations Unies ont publié des rapports sur les résultats, dont 79 % des gouvernements hôtes ont confirmé l'efficacité à démontrer l'impact au niveau national. Les avancées concernant le partage des locaux, les bureaux d'appui communs et les stratégies relatives aux activités d'appui se sont poursuivies, 57 % du personnel des Nations Unies étant désormais hébergé dans des locaux communs. Les évaluations indépendantes et les examens triennaux du Bureau des services de contrôle interne ont systématiquement confirmé la performance du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et le taux de mise en œuvre des recommandations issues des audits et des évaluations a atteint 83 % en 2025. Une



aide à la coordination des interventions d'urgence a été déployée dans 14 bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et les conseillers en matière de paix et de développement ainsi que les conseillers pour les droits humains ont promu des approches axées sur la prévention, la gouvernance et les droits dans des contextes complexes, et ce malgré les coupes budgétaires qui ont considérablement réduit leur déploiement.

Dans un contexte marqué par l'accroissement de la demande, le déclin de l'aide au développement et la réorientation de la présence des Nations Unies dans les pays, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'est engagé dans un processus de réajustement structuré, fondé sur des consultations avec les États Membres et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des évaluations indépendantes menées notamment par les entités du système des Nations Unies pour le développement. Quatre priorités ont guidé ce processus : mener à bien les travaux restés en suspens concernant la réforme du système des Nations Unies pour le développement, conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale ; renforcer le rôle de chef de file des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les fonctions essentielles de leurs bureaux pour répondre à l'évolution des besoins ; adapter les capacités aux spécificités de chaque pays, en accordant une attention particulière aux petits États insulaires en développement, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux situations de crise ; doter les équipes de pays des Nations Unies de capacités adaptées au monde de demain dans les domaines des données, des solutions numériques et de l'innovation.

Ce réajustement s'articule autour de trois niveaux qui se renforcent mutuellement – le niveau national, le niveau régional et le siège –, le tout dans le cadre du budget actuel du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Au niveau national, il renforce les fonctions de coordination essentielles, augmente la proportion de personnel recruté sur le plan national et adapte les profils de poste dans les bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux besoins spécifiques de chaque pays, en renforçant les capacités en matière d'analyse économique, de financement des ODD, de planification stratégique, de partenariats et de communication. Au niveau régional, les équipes du Bureau de la coordination des activités de développement seront réorganisées afin d'apporter un soutien plus rapide et mieux ciblé aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, de faire progresser les priorités sous-régionales et d'approfondir l'expertise en matière de financement des objectifs de développement durable. Au niveau du Siège, le Bureau rationalisera sa structure de direction, regroupera ses capacités en matière de données et de numérique et renforcera la supervision au plus haut niveau ainsi que la responsabilité vis-à-vis des États Membres. À tous les niveaux, un rajeunissement délibéré des effectifs, qui compteront une part plus importante de postes de débutants, viendra étayer ces changements.

Les résultats du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en 2025 soulignent à la fois son impact et l'urgence d'une dotation en ressources suffisante. Le système est confronté à un déficit de financement persistant et qui ne cesse de s'aggraver : en 2025, les recettes totales n'ont atteint que 236,1 millions de dollars, alors que le montant des ressources nécessaires s'élevait à 281,8 millions de dollars, les contributions volontaires ayant chuté à leur plus bas niveau depuis la création du système.

Le réajustement et un financement adéquat et prévisible constituent des réponses complémentaires – et non pas d'autres réponses – aux attentes des États Membres vis-à-vis du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. L'examen du modèle de financement du système qui sera effectué par l'Assemblée générale à sa quatre-vingt-unième session est une occasion propice de doter le système de ressources à la hauteur des exigences qui lui sont imposées. Alors que le

Programme de développement durable à l'horizon 2030 entre dans sa phase décisive, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents reste le pilier essentiel du système des Nations Unies pour le développement – et le vecteur indispensable grâce auquel la promesse de l'Initiative ONU80 peut être et sera concrétisée.

I. Introduction

1. Les défis posés au multilatéralisme et la forte baisse de l'aide publique au développement, aggravés par l'escalade des conflits et des crises humanitaires, ont déstabilisé des trajectoires de développement déjà précaires et ralenti les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable en 2025. Dans toutes les régions du monde, les pays ont dû faire face à l'alourdissement de leur dette et à l'aggravation des inégalités, alors même que l'urgence de la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'est intensifiée. L'écart entre les ambitions et les résultats est resté important, en particulier pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Dans ce contexte mondial, le financement du développement est soumis à une pression considérable. La forte baisse des contributions des États Membres de l'Organisation des Nations Unies a entraîné une grave crise de financement, obligeant à prendre des décisions difficiles concernant la présence et les capacités opérationnelles partout dans le monde. Du fait que davantage de fonds sont affectés à des fins spécifiques et que les ressources de base sont moindres, l'Organisation n'est pas en mesure de déployer ses ressources et son expertise avec souplesse. Le risque qui en découle, à savoir un système des Nations Unies pour le développement moins cohérent et moins réactif, met en évidence la nécessité d'un système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents solide, afin de garantir la cohérence, la coordination et l'efficacité des interventions.

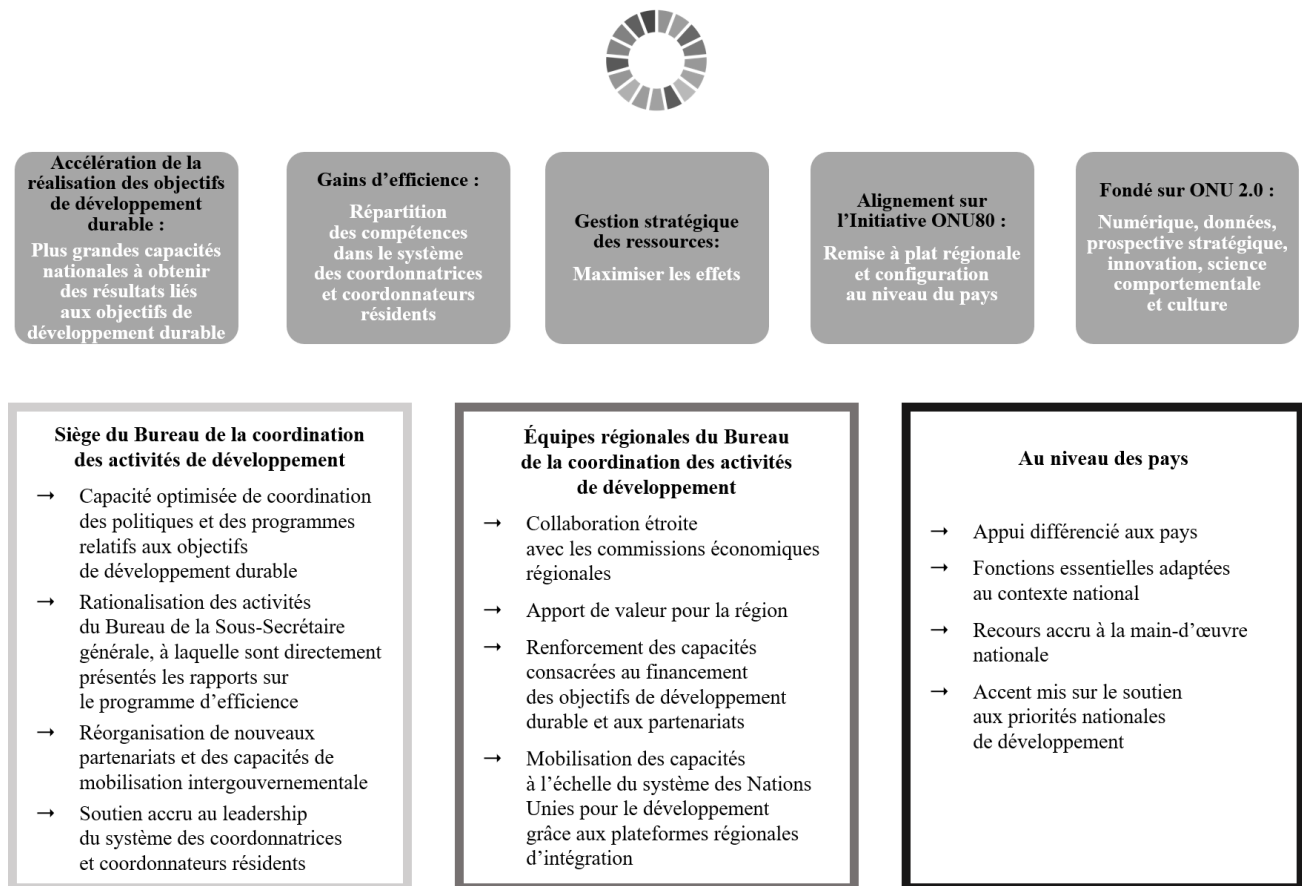
2. Un ensemble complet de données, issues d'analyses, d'évaluations et d'enquêtes indépendantes, fait valoir les efforts déployés par le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour coordonner et mobiliser le soutien du système des Nations Unies pour le développement au niveau national. Les gouvernements hôtes ont systématiquement fait état d'un niveau de satisfaction élevé concernant tous les aspects essentiels de la performance des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les bureaux de coordination mobilisent les acteurs autour des priorités nationales, facilitent les partenariats afin de renforcer le soutien au développement, assurent la transition entre l'action humanitaire et l'action de développement dans les situations de crise, favorisent la transparence et la responsabilisation quant aux résultats, et améliorent l'efficacité à l'échelle du système. Leur pouvoir fédérateur apporte une valeur ajoutée qui dépasse largement le coût de la coordination.

3. Huit ans après leur création, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le Bureau de la coordination des activités de développement ont atteint un stade de maturité qui justifie une refonte structurelle afin de mieux soutenir les équipes de pays des Nations Unies et d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Cette refonte est également nécessaire pour répondre à la multiplication des demandes, à la diminution du financement de l'aide au développement et aux transformations que connaît actuellement le système des Nations Unies pour le développement, notamment dans le cadre de l'initiative ONU80. Le réajustement entamé par le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents vise à adapter la présence du Bureau de la coordination des activités de développement et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans les pays afin de tenir compte des enseignements tirés et de l'évolution des besoins, en faisant fond sur les consultations menées auprès des États Membres et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les évaluations indépendantes et les analyses des ressources réalisées tout au long de l'année 2025 et jusqu'au début de l'année 2026, dans le cadre de réunions plénières, régionales et bilatérales. Les pays hôtes et les pays donateurs ont exprimé leur ferme soutien à un système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents renforcé ayant une responsabilité claire en matière de ressources et de résultats, et les consultations menées dans différentes

régions et dans divers contextes nationaux, notamment des arrangements liés aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à fonction unique, double ou multiple, et aux bureaux multipays, ont abouti à quatre priorités : mener à bien les travaux inachevés de la réforme du système des Nations Unies pour le développement conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale ; renforcer le rôle de chef de file des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les fonctions essentielles de leurs bureaux ; adapter les capacités aux spécificités de chaque pays, en accordant une attention particulière aux petits États insulaires en développement, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux situations de crise ; et mettre en place des équipes de pays des Nations Unies prêtes pour l'avenir grâce aux nouvelles technologies. Ce réajustement est également destiné à renforcer la capacité du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents d'orienter le soutien apporté par l'ONU pour traduire les mandats intergouvernementaux, y compris les mandats normatifs, en actions concrètes au niveau national en matière de financement du développement, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales, la viabilité de la dette et les mécanismes de financement innovants.

4. Ce réajustement est conçu pour renforcer les capacités à trois niveaux qui se complètent mutuellement (voir fig. I), dans les limites du budget actuel du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et en totale conformité avec la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Au niveau national, ce cadre renforce les fonctions essentielles et adapte les profils de recrutement des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux besoins et au contexte de chaque pays – en accroissant la proportion de personnel national et en améliorant les capacités en matière d'analyse des données et des politiques économiques, de planification stratégique, de partenariats et de communication –, le tout complété par un mécanisme de renfort étayé au sein du Bureau de la coordination des activités de développement. Cela permettrait aux bureaux des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents de mieux s'acquitter de leur mission de coordination, en tirant parti de l'ensemble des compétences du système des Nations Unies pour le développement sur le terrain. Au niveau régional, les équipes du Bureau de la coordination des activités de développement seraient réorganisées afin d'apporter un soutien plus rapide et mieux ciblé aux opérations sur le terrain, de promouvoir les priorités sous-régionales, de renforcer les capacités pour mieux tirer parti de l'expertise en matière de financement des objectifs de développement durable, et de canaliser l'expertise à l'échelle du système grâce à des plateformes régionales d'intégration. Au niveau du Siège, le Bureau de la coordination des activités de développement rationaliserait les activités du Bureau de la Sous-Secrétaire générale, optimiserait les capacités de coordination des objectifs de développement durable et renforcerait la supervision de haut niveau liée à l'efficacité des opérations en rendant compte directement à la Sous-Secrétaire générale. À tous les niveaux, un rajeunissement délibéré des effectifs, avec une part plus importante de postes de débutants, viendrait renforcer ces efforts. Ensemble, ces mesures visent à améliorer les performances du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, à accroître l'impact des équipes de pays des Nations Unies et à garantir que le système reste agile et apte à remplir les mandats définis dans la résolution 72/279, les examens quadriennaux complets successifs et les orientations annuelles émanant de l'ECOSOC.

Figure I
Cadre émergent pour le réajustement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents



5. Le réajustement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents arrive à point nommé. L'Initiative ONU80 – avec les changements structurels majeurs et la réorientation des programmes qui l'accompagnent – exige que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents se mobilise pour traduire les ambitions en un soutien cohérent, efficace et coordonné que le système des Nations Unies pour le développement apporte aux gouvernements. Pour optimiser les réponses du système des Nations Unies pour le développement aux besoins et aux priorités des pays, grâce à une réorganisation des équipes de pays des Nations Unies et à une remise à plat régionale reposant sur les réformes de 2018, il est nécessaire que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et leurs bureaux soient mieux équipés pour soutenir les entités des équipes de pays des Nations Unies, en mettant à profit leur expertise et leurs compétences afin de concrétiser les priorités du Plan-cadre de coopération et de respecter les normes mondiales. Cela implique de s'appuyer sur des compétences spécialisées et externes en recourant aux mécanismes existants ou nouvellement créés – telles que l'expertise à la demande, la plateforme de connaissances communes, la plateforme régionale d'intégration – tout en préconisant la mise en place d'opérations agiles et en mobilisant des instruments de financement adaptés, allant du Fonds commun pour les objectifs de développement durable aux mécanismes de financement commun établis au niveau national. De plus, ces changements surviennent à un moment charnière pour l'Organisation, alors que l'aide publique au développement a enregistré une baisse de 23 % l'année dernière. Cela signifie que les entités des Nations Unies pourraient réduire leur présence sur le

terrain, ce qui est déjà le cas, en s'appuyant davantage sur les coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin de garantir que les États continuent de bénéficier de leur expertise, quelle que soit l'instabilité financière.

6. Le réajustement du Bureau de la coordination des activités de développement ne suffit pas à lui seul à compenser pleinement la demande croissante de soutien adressée aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ni les conséquences de la réduction actuelle des ressources du système des Nations Unies pour le développement. Alors que les défis mondiaux s'intensifient et que les réalisations de l'Initiative ONU80 se concrétisent, un soutien politique robuste et une assise financière solide restent essentiels pour garantir l'efficacité du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le déficit de financement chronique de ce dernier compromet la capacité du système des Nations Unies pour le développement de mettre en œuvre les réformes de 2018 et de concrétiser l'ambition de l'Initiative ONU80. Le manque de soutien au niveau national limite la capacité du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de s'unir grâce à des mécanismes de financement commun. Si la résolution 79/258 A de l'Assemblée générale a permis d'obtenir un soutien important au titre du budget ordinaire, le déclin des contributions volontaires continue d'éroder l'infrastructure de coordination dont dépend la cohérence à l'échelle du système. Il reste donc essentiel de mettre en place une base de financement plus durable pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

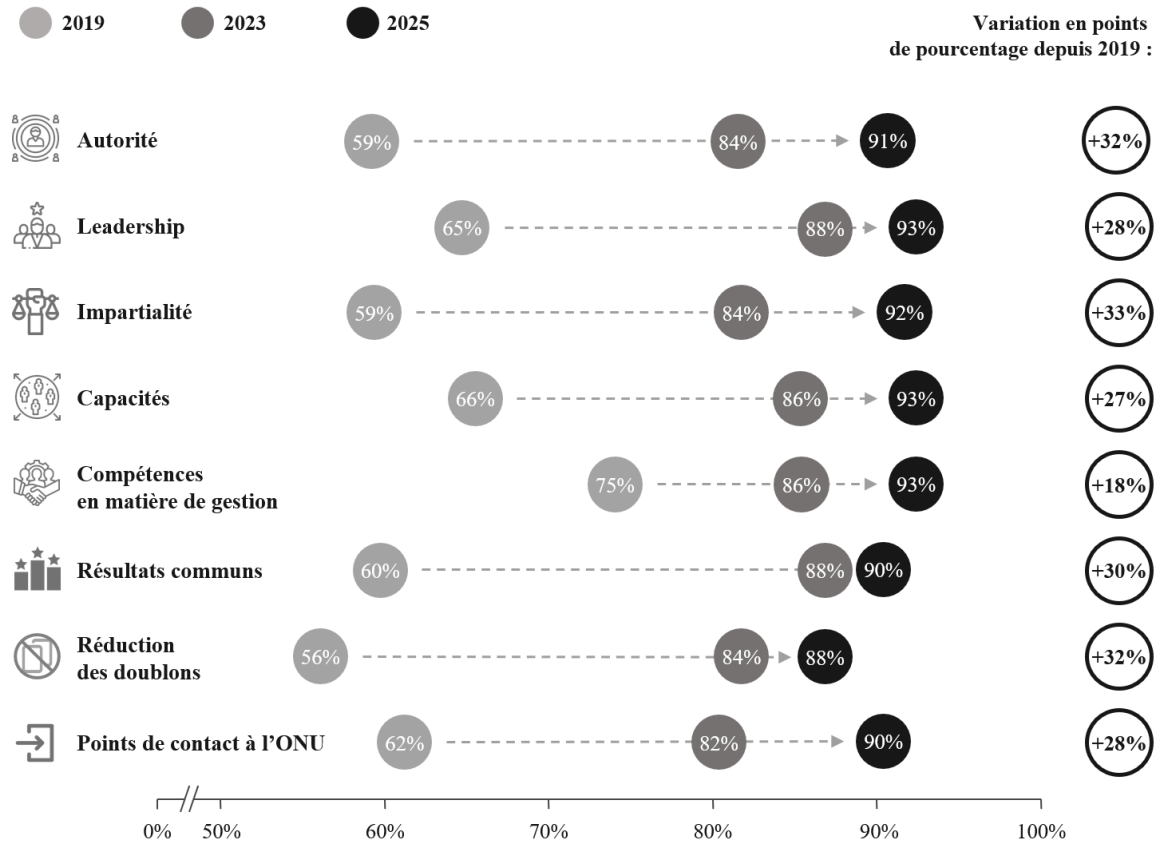
II. Rôle moteur aux niveaux national, régional et mondial : renforcement des capacités du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents d'obtenir des résultats en matière de développement durable

A. Renforcement du leadership des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de leurs bureaux

1. Une manière de diriger diversifiée et efficace des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour des interventions ciblées des équipes de pays des Nations Unies en fonction des priorités nationales

7. L'un des principaux résultats concrets des réformes de 2018 est la mise en place d'un leadership diversifié et de haut niveau parmi les coordonnatrices et coordonnateurs résidents. En 2025, la satisfaction des gouvernements hôtes a atteint son plus haut niveau depuis la réforme (voir fig. II), plus de 90 % d'entre eux faisant état d'un renforcement du leadership, de l'impartialité, de l'autorité et de la capacité de coordination des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Ces chiffres incluent l'augmentation de 62 % en 2019 à 90 % en 2025 de la reconnaissance des centres de ressources comme points d'entrée efficaces vers le système des Nations Unies. Ces progrès témoignent des efforts déployés pour recruter des cadres compétents et venus d'horizons divers, tant au sein du système des Nations Unies qu'au-delà, efforts qui ont été renforcés par le soutien spécifique que le Bureau de la coordination des activités de développement a apporté à la promotion du leadership.

Figure II
Gouvernements des pays hôtes estimant que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont renforcé ou intensifié l'appui apporté dans des domaines essentiels, par rapport à la période antérieure aux réformes de 2019



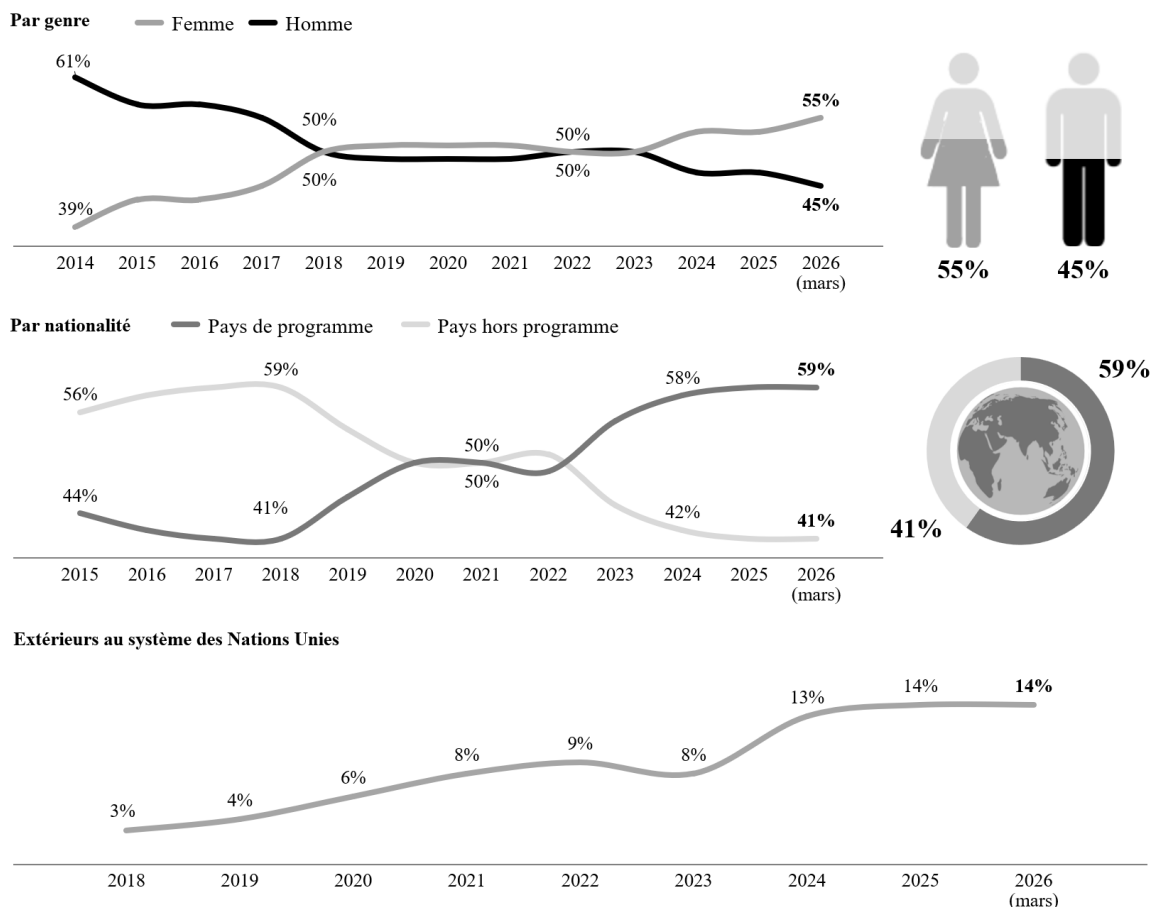
Source : Département des affaires économiques et sociales, enquête auprès des gouvernements des pays hôtes (2019-2025).

8. Ce niveau de performance témoigne de la solidité des systèmes de sélection et de gestion des performances mis en place à la suite de la réforme. Après une interruption en 2024 due à un manque de financement, la réaffectation des ressources a permis au Bureau de la coordination des activités de développement de relancer le programme de formation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des coordonnatrices et coordonnateurs des opérations humanitaires en 2025, et de susciter 570 candidatures. En 2025, le Bureau a réussi à maintenir le taux de postes vacants parmi les coordonnatrices et coordonnateurs résidents à seulement 8 % de l'effectif total des cadres, grâce à la qualité de son vivier de talents et à la priorité délibérément accordée à la continuité de la direction. Pendant les périodes de transition, les entités des Nations Unies ont assuré la continuité et un leadership efficace en désignant des haut(e)s représentant(e)s des équipes de pays des Nations Unies pour assumer les fonctions de coordonnatrices et coordonnateurs résidents par intérim.

9. Depuis 2019, le leadership des coordonnatrices et coordonnateurs résidents n'a cessé de se diversifier. En mars 2026, 55 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents étaient des femmes et 59 % étaient issus de pays bénéficiaires. Les responsables sont désormais issus de 27 entités des Nations Unies, contre 17 avant la réforme. Plus de la moitié d'entre eux (54 %) débute dans leurs fonctions et apportent de nouvelles compétences et une expertise adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de

demain (voir fig. III). Il subsiste néanmoins des lacunes structurelles. La nécessité de diversifier davantage les nationalités, d'attirer des talents extérieurs et de réduire l'âge moyen des cadres (qui est actuellement d'environ 57 ans) met en évidence l'importance d'un investissement soutenu dans le renouvellement générationnel et la mise en valeur des talents. Les progrès ont été freinés par le manque de ressources.

Figure III

La cohorte des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aujourd'hui

Source : Bureau de la coordination des activités de développement, mars 2026

10. La performance des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est soutenue et gérée grâce à des orientations et des conseils fondés sur les retours d'information des gouvernements hôtes, des équipes de pays des Nations Unies et des directeurs régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. La promotion continue des compétences en matière de leadership, notamment le coaching, le mentorat et les échanges entre pairs, vient compléter cette approche. Les performances font l'objet d'une évaluation systématique, qui guide les décisions relatives au développement et au déploiement des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et garantit le maintien de normes de leadership élevées, adaptées aux besoins de chaque pays. Une base de financement plus stable et plus prévisible permettrait d'investir de manière plus cohérente et plus solide dans la formation au leadership et à la gestion, ce qui améliorerait la qualité du soutien apporté aux responsables à l'échelle du système.

11. À l'heure actuelle, 28 pays bénéficient du soutien de coordonnatrices et coordonnateurs résidents cumulant deux ou trois fonctions, dont 19 occupent des

postes de coordonnatrice ou coordonnateur résident et de coordonnatrice ou coordonnateur des opérations humanitaires et 9 des postes de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général pour les affaires humanitaires, de coordonnatrice ou coordonnateur résident et de coordonnatrice ou coordonnateur des opérations humanitaires ou des postes équivalents. Dans les missions, les coûts afférents à ces fonctions combinées sont partagés et pris en charge à hauteur de 50 % par les missions. Cependant, suite à la fermeture de certaines missions, ces coûts sont entièrement pris en charge par le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, y compris dans les contextes humanitaires. La clôture de la mission politique spéciale en Iraq en 2025, conjuguée à d'autres retraits récents de missions, notamment au Mali et au Soudan, a eu pour effet de doubler la part des coûts liés à l'encadrement prise en charge par le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans ces contextes. De plus, le retrait des moyens des missions a accru la pression sur les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ce qui a obligé le Bureau de la coordination des activités de développement à renforcer son soutien aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents doit également gérer une demande croissante dans les huit pays où le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a confirmé sa sortie de l'architecture internationale de coordination humanitaire. Ces responsabilités supplémentaires ont jusqu'à présent été prises en charge avec les ressources existantes du bureau de la coordonnatrice ou du coordonnateur résident.

12. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents devront disposer à la fois des ressources et des compétences nécessaires pour répondre aux besoins en constante évolution des États Membres et orienter les interventions du système des Nations Unies pour le développement. Dans le cadre du réajustement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ces derniers seront mieux à même de mobiliser les équipes de pays des Nations Unies autour des besoins nationaux afin de promouvoir des réponses intégrées en matière de politiques et de programmes en vue d'accélérer la réalisation des ODD, conformément à la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale. Ils continueront à miser sur l'innovation et redoubleront d'efforts pour tirer parti des données, des solutions numériques et de la prospective afin d'éclairer la prise de décision. Il faudra accorder une attention particulière à leur rôle, qui consiste à collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies pour mobiliser des sources de financement en faveur des ODD, à réunir les parties prenantes pour disposer d'une variété de sources de financement pour les objectifs et à faciliter la conclusion de partenariats. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents seront au cœur du leadership sur le terrain pour mettre en œuvre les réformes de l'Initiative ONU80 et seront la cheville ouvrière s'agissant des nouvelles modalités et méthodes de travail qui continuent de s'ébaucher.

2. Capacités effectives des bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents permettant d'appuyer les efforts et l'impact des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies

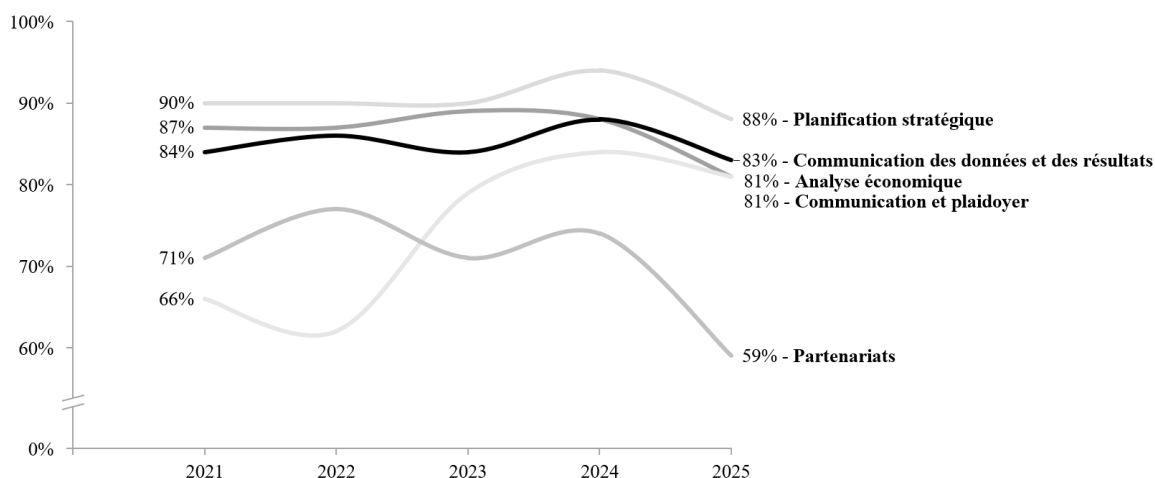
13. Depuis 2019, les cinq fonctions essentielles intégrées à tous les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont permis à l'ensemble des pays hôtes et des équipes de pays des Nations Unies de bénéficier d'un soutien fondamental en matière de coordination dans des domaines clés pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ces fonctions sont les suivantes : la planification stratégique en vue d'aider à identifier avec les gouvernements les besoins et priorités nationales pour assurer une réponse cohérente de l'équipe de pays des Nations Unies ; l'analyse économique visant à dresser un état des lieux et à soutenir les mesures de financement des objectifs ; la communication des données et des résultats afin d'ancrer la prise de décision et l'action dans des données factuelles solides ; des partenariats destinés à tirer parti des atouts de toutes les parties prenantes pour réaliser les objectifs ; la

communication, afin d'assurer une communication claire des résultats et de l'implication des partenaires.

14. Ces fonctions ont contribué à aligner le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies sur les priorités nationales, à promouvoir des solutions communes en matière de politiques et de financement, à mobiliser des partenaires, ainsi qu'à faciliter la collaboration entre les entités de l'équipe de pays afin qu'elles s'acquittent de leurs mandats collectifs et spécifiques, conformément aux attentes de l'État. Malgré les fluctuations observées au fil des ans, les membres des équipes de pays des Nations Unies ont continué, en 2025, à évaluer très positivement l'efficacité des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (voir fig. IV). Il est nécessaire de continuer à progresser dans la réalisation de l'ensemble des transitions clés pour l'accélération des objectifs de développement durable, en s'appuyant sur les quatre leviers suivants : transformer les cadres politiques et réglementaires ; rassembler les parties prenantes pour mettre en place une variété de modes de financement novateurs ; déterminer quelles sont les opportunités prêtes à être commercialisées ; renforcer les capacités nationales¹.

Figure IV

Évaluation par les membres des équipes de pays des Nations Unies de l'appui fourni par les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents



Source : Département des affaires économiques et sociales, enquête auprès des membres des équipes de pays (2021-2025).

15. La baisse des notes attribuées aux équipes de pays des Nations Unies en matière de mobilisation des partenaires reflète le contexte budgétaire globalement restreint de 2025, qui a réduit les ressources disponibles et intensifié la concurrence. La légère baisse des notes globales attribuées aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pourrait s'expliquer par le fait que, depuis 2022, le nombre de bureaux dotés d'un effectif complet a été limité en raison d'un manque de financement. L'impact est resté proportionné aux capacités restreintes. En 2025, grâce notamment à l'autorisation d'engagement de dépenses de 53 millions de dollars² qui a renforcé la sécurité financière, la proportion de bureaux dotés d'un effectif complet a augmenté (voir fig. V). Cependant, bien que ce chiffre soit passé de 33 % en 2024 à 64 % en 2025, près de deux bureaux sur cinq ne disposent toujours pas d'un effectif

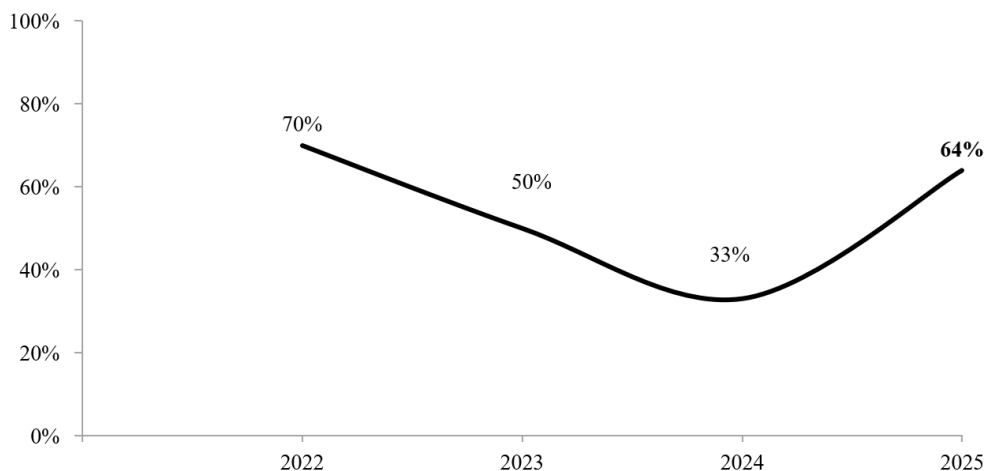
¹ Voir <https://unsdg.un.org/resources/six-transitions-investment-pathways-deliver-sdgs>.

² Accordée en 2024 par la résolution 79/258 A de l'Assemblée générale et renouvelée en 2025.

complet, ce qui limite leur capacité à répondre efficacement aux besoins des équipes de pays des Nations Unies et des États.

Figure V

Bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents dont les effectifs d'administratrices et d'administrateurs permanents sont au complet



Source : Bureau de la coordination des activités de développement, avril 2025.

16. Afin de compléter leurs capacités de coordination de base et d'adapter leur soutien aux spécificités de chaque pays, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont souvent dotés de services de conseil spécialisés. Cela permet aux entités disposant de l'expertise nécessaire d'apporter leur soutien sans avoir à créer de bureau. Les travaux sont menés indépendamment des bureaux et conformément aux mandats respectifs de leurs entités. En 2025, 203 structures de ce type ont été mises en place à l'échelle mondiale, grâce à divers partenariats, tels que le programme conjoint du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Centre de coordination des solutions à apporter à la question des déplacements internes.

17. Des compétences spécialisées telles que le conseil pour les questions de genre, la coordination des systèmes alimentaires et l'expertise en solutions durables ont permis de renforcer les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun, au Ghana et en Somalie, grâce à la coordination des efforts de soutien aux systèmes alimentaires ; en République bolivarienne du Venezuela, grâce à l'intégration des engagements mondiaux en matière de genre dans les priorités nationales, en étroite collaboration avec le Gouvernement ; au Mozambique et au Pakistan, grâce à la combinaison des efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques avec le soutien à la résilience économique. Les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont également bénéficié des ressources supplémentaires apportées par 328 Volontaires des Nations Unies (111 recrutés sur le plan national et 217 recrutés sur le plan international) et 38 jeunes administrateurs et administratrices auxiliaires de programme, qui ont apporté leur soutien dans les domaines de la planification, de l'analyse, des partenariats et des opérations. En Haïti, au Niger, au Nigéria et au Tchad, des volontaires des Nations Unies en situation de handicap recrutés sur le plan

national ont contribué à des activités dans les domaines des données, de la communication, du suivi et de l'inclusion des personnes handicapées.

18. Les conseillères et conseillers pour la paix et le développement (34 recrutés sur le plan international et 28 recrutés sur le plan national en 2025) ont appuyé l'action menée par les équipes de pays des Nations Unies en matière de développement durable dans des contextes complexes, apportant notamment une contribution notable en Mauritanie, où ils ont facilité la mise en place d'une stratégie de prévention menée par le pays et la conclusion de partenariats avec la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque africaine de développement (BAD), et au Guatemala, où ils ont soutenu des mesures de prévention intégrées dans l'élaboration des politiques, ainsi que des programmes destinés aux jeunes et des stratégies et politiques de lutte contre la violence fondée sur le genre et la violence électorale. De même, des conseillères et conseillers pour les droits humains ont contribué à traduire les normes internationales en mesures nationales en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en soutenant la stratégie nationale de lutte contre la violence fondée sur le genre, et au Monténégro, en éclairant les orientations du ministère public concernant les crimes de haine. Cependant, en 2025, ces programmes ont fait l'objet d'importantes réductions budgétaires qui ont eu des répercussions tant sur les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents que sur les équipes de pays des Nations Unies. Les déploiements internationaux de conseillères et de conseillers pour la paix et le développement ont diminué de 50 %³ par rapport à 2024, et les conseillères et conseillers pour les droits humains étaient déployés dans 36 pays en 2025 contre 42 pays en 2024.

19. À mesure que la présence du système des Nations Unies pour le développement se réduit en raison des coupes budgétaires, il sera fait appel aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour mobiliser l'expertise de l'ensemble du système afin de combler ces lacunes. Dans ce contexte, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ne peut ni ne doit se substituer aux mandats ou aux fonctions d'exécution des organismes, mais doit plutôt permettre de mobiliser et de coordonner l'expertise à l'échelle du système aux niveaux national, régional et mondial, en garantissant la continuité, la cohérence et l'obtention de résultats. Cela nécessite la mise en place de mécanismes solides permettant aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents de mobiliser les connaissances et l'expertise relatives aux objectifs de développement durable, notamment celles des institutions spécialisées, des entités non résidentes et des bureaux régionaux. À ce jour, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a permis de renforcer l'aide à la coordination des interventions d'urgence afin d'apporter une réponse aux besoins des pays en crise et des pays dans lesquels des missions sont en transition ainsi que dans d'autres contextes complexes.

20. En 2025, une aide à la coordination des interventions d'urgence a été mise en place dans 14 bureaux de coordonnatrices et coordonnateur résidents ainsi qu'au sein de l'équipe régionale du Bureau de la coordination des activités de développement pour les États arabes. Au Burkina Faso, au Niger, en Ukraine et au Yémen, cette aide a été cruciale pour assurer à titre palliatif la capacité des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Au Honduras, elle a permis d'élaborer en temps voulu le Plan-cadre de coopération. En Iraq et en Somalie, les spécialistes de la sécurité mobilisable en renfort ont contribué à l'adaptation des fonctions des équipes de pays des Nations Unies à la suite des transitions des missions des Nations Unies. En 2025, la demande de renforts a largement dépassé les capacités disponibles, ce qui a nécessité une réévaluation constante des priorités. Ce décalage a des conséquences

³ 26 recrutés sur le plan international et 28 recrutés sur le plan national d'ici fin 2025, contre 61 et 48, respectivement, en 2024.

opérationnelles directes, qui risquent d'affaiblir la capacité à appuyer les gouvernements, de nuire à la cohérence des programmes et d'entraîner des défaillances en matière de coordination.

21. Le réajustement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents tient compte de cette réalité en adaptant mieux les capacités des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux compétences essentielles requises sur le terrain pour soutenir le développement durable. Ce réajustement vise à permettre un accès plus souple aux compétences dans l'ensemble du système. Il renforce les capacités des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'agissant de l'expertise en matière de financement des objectifs de développement durable, des partenariats, de la planification du développement, de la communication et de l'établissement de rapports, afin de renforcer l'application du principe de responsabilité et d'améliorer la transparence. Le système réajusté des coordonnatrices et coordonnateurs résidents permettra de mieux adapter les capacités aux spécificités de chaque pays, notamment aux besoins spécifiques en matière de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays qui se trouvent dans une situation complexe. Parallèlement, l'exercice de réajustement vise à renforcer les capacités essentielles en matière d'innovation, de données, de numérisation et de prospective, afin de garantir que le système soit mieux à même de répondre aux besoins en constante évolution liés au Programme 2030. Toutefois, le réajustement ne suffit pas à lui seul à compenser la perte de capacités ni à répondre pleinement à la demande croissante en l'absence d'un financement prévisible et suffisant.

B. Renforcement de la coordination du développement au niveau régional

22. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et leurs bureaux bénéficient d'un soutien, de conseils et d'un encadrement quotidiens de la part des équipes régionales du Bureau de la coordination des activités de développement situées à Amman ; Bangkok ; Istanbul (Türkiye) ; Panama ; et Addis-Abeba⁴. En 2025, leur soutien a permis aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents de maintenir une offre de service cohérente de la part des Nations Unies en articulant les priorités nationales avec les financements et l'expertise disponibles, en aidant les gouvernements à gérer les risques transfrontaliers et en apportant des renforts temporaires en cas de besoin.

23. Les équipes régionales du Bureau de la coordination des activités de développement ont aidé les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à élaborer les plans-cadres de coopération, en facilitant les échanges entre pairs parmi ces bureaux et la collaboration avec le concours de groupes d'appui des pairs⁵ et en améliorant la planification par anticipation, la rigueur analytique, l'alignement sur les besoins et les systèmes nationaux, et la traduction des priorités en résultats concrets. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'appui des pairs a permis d'améliorer la fiabilité des données dans 25 bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations Unies. Dans les États arabes, il a contribué aux avancées d'une stratégie régionale d'inclusion des personnes handicapées dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération. En Afrique, il a aligné la mise en œuvre du cadre de coopération sur les cycles budgétaires nationaux et les

⁴ Y compris les antennes de Dakar et de Lusaka, qui assurent un soutien à 54 pays d'Afrique.

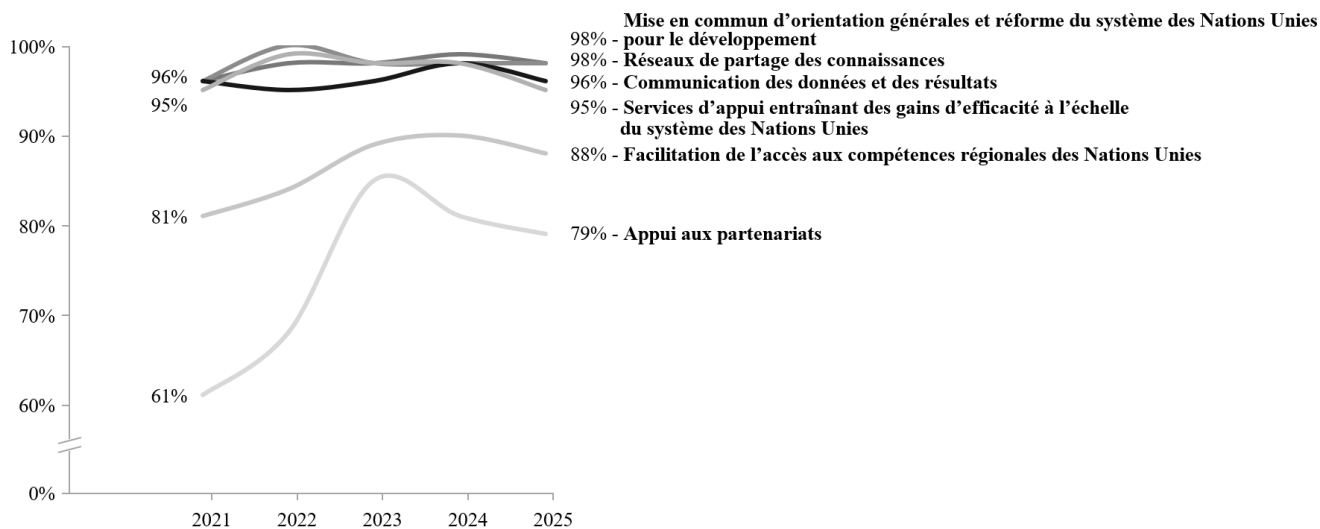
⁵ Le groupe d'appui des pairs est un mécanisme interinstitutionnel mené par les directeurs régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement, qui apporte son soutien et assure la qualité du processus d'élaboration du Plan-cadre de coopération au niveau national.

cadres de financement nationaux intégrés. Les équipes régionales ont également aidé les coordonnatrices et coordonnateurs résidents de 25 pays à traduire les priorités du Plan-cadre de coopération en propositions prêtes à être financées en Afrique et en partenariats plus structurés avec les partenaires du Conseil de coopération dans les États arabes du Golfe. Face à l'intensification des risques transfrontaliers, l'équipe régionale en Afrique a contribué à la mise en place d'un programme régional de la BAD destiné à encourager les investissements régionaux, en accord avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable, tandis que l'équipe d'Amérique latine et des Caraïbes a apporté son soutien aux mesures adoptées pour gérer la dynamique migratoire à la frontière entre la République dominicaine et Haïti. Les équipes régionales ont également apporté un soutien crucial aux coordonnatrices et coordonnateurs sur place en leur fournissant des renforts temporaires lorsque des crises ont éclaté, se sont prolongées ou se sont aggravées.

24. Les retours d'information des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de même que les évaluations indépendantes ont démontré, au fil des ans, l'utilité de ces équipes. Une étude menée en 2023 par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI)⁶ a mis en évidence leur efficacité pour ce qui est de fournir des orientations stratégiques adaptées aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents, de soutenir les plateformes de collaboration régionales et d'améliorer l'accès à l'expertise. Le niveau de satisfaction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est resté stable au cours des cinq dernières années, malgré certaines fluctuations (voir fig. VI).

Figure VI

Évaluation par les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de l'appui apporté par les équipes régionales du Bureau de la coordination des activités de développement



Source : Enquête réalisée par le système de gestion de l'information (2021-2025).

25. L'examen mené par le BSCI a également mis en évidence le fait que les équipes régionales du Bureau de la coordination des activités de développement continuent de dépendre de modalités de dotation en personnel non viables, notamment du recours à du personnel temporaire, à du personnel détaché et à des Volontaires des Nations Unies, ce qui compromet leur capacité de lier l'expertise régionale et les besoins au niveau des pays. Le réajustement du système des coordonnatrices et coordonnateurs

⁶ E/AC.51/2023/2.

résidents répond directement à ce besoin en apportant un soutien plus adapté et plus stable au niveau régional. Les équipes régionales tirent parti des gains d'efficacité offerts par les nouvelles technologies pour ce qui est de l'assurance qualité et de l'appui consultatif dans le cadre du Plan-cadre de coopération. Dans cette optique, le réajustement vise à intégrer de manière plus systématique les données, la numérisation et l'innovation, en rationalisant les processus, en allégeant les charges administratives et en réorientant les ressources vers un soutien stratégique aux pays. Il devrait en résulter un niveau régional plus efficace et plus influent, même s'il devra fonctionner dans le cadre d'une architecture régionale qui reste fragmentée.

26. Dans le prolongement des réformes de 2018, la remise à plat régionale effectuée dans le cadre de l'Initiative ONU80 vise à combler le fossé entre les capacités régionales et l'impact au niveau national, en fédérant l'expertise régionale et en la rendant plus accessible. Le réajustement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents va dans ce sens en recentrant les capacités régionales du Bureau de la coordination des activités de développement sur les résultats en matière de développement aux niveaux national et régional, et en renforçant les équipes afin de soutenir des coordonnatrices et coordonnateurs résidents plus nombreux et plus efficaces, d'accroître la mobilisation sous-régionale, de relever les défis transfrontaliers et de tirer parti des possibilités de financement régional. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au niveau régional sera renforcé afin de faciliter la mise en évidence des synergies entre les entités des Nations Unies au niveau régional, notamment grâce à leur soutien aux mécanismes de coordination régionale.

27. Parallèlement, le Bureau de la coordination des activités de développement étudie la possibilité de regrouper ses directrices et directeurs régionaux et leurs équipes au sein des commissions économiques régionales, comme l'a demandé le Secrétaire général dans son rapport sur l'Initiative ONU80 et le changement de paradigmes (A/80/392). Une première analyse suggère une approche à plusieurs niveaux : privilégier la colocalisation physique lorsque cela est possible, tout en mettant en place des dispositifs virtuels structurés dans toutes les régions. Les équipes du Bureau de la coordination des activités de développement en Afrique et en Asie-Pacifique – qui partagent déjà leurs locaux avec, respectivement, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, depuis 2019 – sont un modèle éprouvé pour l'expansion. Les modalités virtuelles et hybrides à l'étude incluent notamment le détachement réciproque de personnel de liaison ainsi que la mise en place de mécanismes formalisés de collaboration entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les commissions économiques régionales, visant à renforcer le lien entre les besoins au niveau national et les capacités régionales. Nous continuerons à nous concerter avec les États Membres afin de connaître leur point de vue sur cet élément.

C. Renforcement de l'appui à la coordination du développement au niveau mondial

28. Le siège du Bureau de la coordination des activités de développement, situé à New York, est le pilier stratégique du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en ce qu'il permet de s'assurer qu'un personnel réparti dans plus de 160 pays et territoires contribue à la cohésion et à l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement. Pour ce faire, il dote les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et leurs bureaux des outils et des connaissances nécessaires pour soutenir les équipes de pays des Nations Unies, gère les infrastructures humaines, financières et opérationnelles, et assure le secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

29. En 2025, le Bureau de la coordination des activités de développement a considérablement renforcé les outils, les connaissances et les capacités mis à la disposition des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir et dans le cadre de l'initiative Nations Unies 2.0. Cela a permis aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents de promouvoir des dialogues nationaux visant à adapter la mise en œuvre du Pacte au contexte local et a donné lieu à la création d'une base de données répertoriant les actions menées au niveau national, favorisant ainsi l'échange de bonnes pratiques entre les pays. Des formations et des ateliers ciblés organisés à l'intention des chefs de bureau, des économistes et des administratrices et administrateurs chargés des partenariats ont permis de renforcer les capacités et de favoriser la transition vers des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies prêts à relever les défis de l'avenir. Le processus lié au Plan-cadre de coopération intègre désormais de manière plus systématique l'analyse prospective, l'analyse des systèmes et l'évaluation préventive des risques. Une plateforme pilote d'intelligence conceptuelle mise au point par le Bureau, qui associe données, analyses et intelligence artificielle pour étayer l'analyse et la planification liées au Plan-cadre de coopération, optimise l'intégration du financement du développement et du programme normatif dans l'ensemble des programmes des équipes de pays des Nations Unies.

30. En collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'avec le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau de la coordination des activités de développement a régulièrement fourni des orientations aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin d'accélérer la mise en œuvre des programmes d'action mondiaux en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. En 2025, des directives claires adressées aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont permis aux Nations Unies d'apporter un soutien coordonné et efficace aux gouvernements nationaux pour la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. Le Bureau de la coordination des activités de développement a également aidé les coordonnatrices et coordonnateurs résidents à participer aux processus préparatoires du deuxième Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, de la Réunion-bilan quatre ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ce qui a aidé les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à organiser des consultations nationales inclusives, à prêter leur concours aux délégations nationales et à relier les préparatifs des sommets à la planification nationale du développement et à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable. Grâce au soutien du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, géré par le Bureau de la coordination des activités de développement, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents de plusieurs petits États insulaires en développement ont mobilisé des financements à effet catalyseur, notamment au Cap-Vert, au Suriname et au Timor-Leste, où cette aide a permis de faire progresser les priorités du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente, relatives au développement de l'économie bleue et à la résilience économique.

31. Le Bureau de la coordination des activités de développement, en collaboration avec le PNUD, a aidé les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à donner la priorité au soutien aux contributions déterminées au niveau national 3.0 et a lancé le réseau des coordonnatrices et

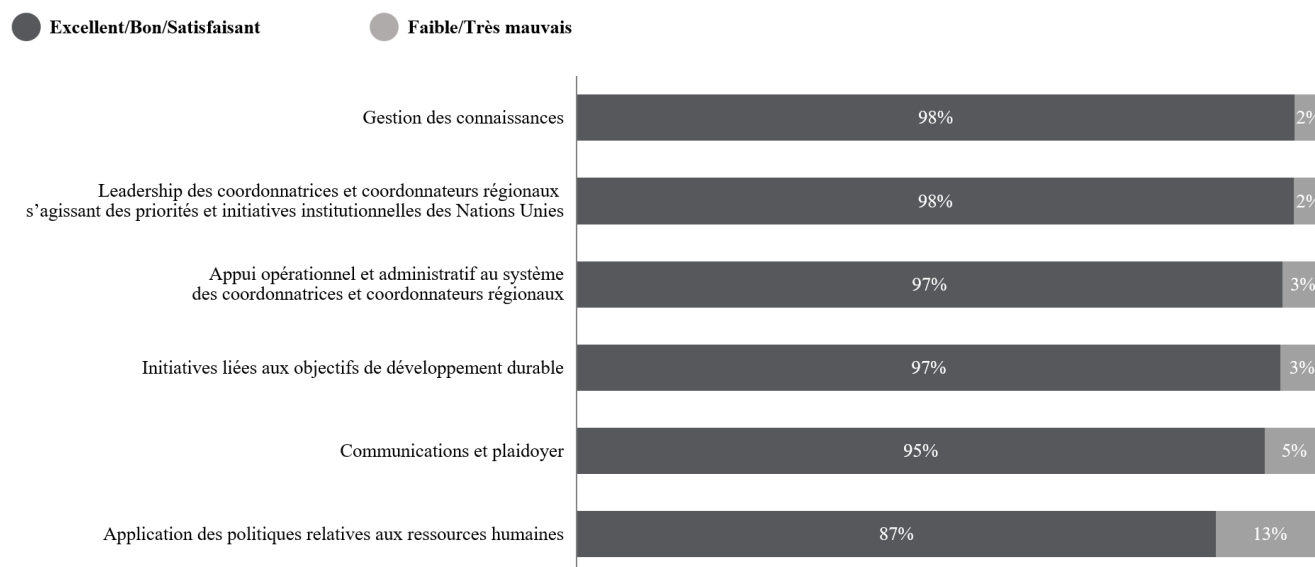
coordonnateurs résidents axé sur la transition dans le secteur pétrolier et gazier afin de mettre en relation les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des économies dépendantes des combustibles fossiles avec l'expertise disponible à l'échelle du système. Le Bureau a participé aux travaux de l'Équipe spéciale des minéraux critiques pour la transition énergétique, en déployant des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin de promouvoir les principes directeurs énoncés du Secrétaire général. En collaboration avec ses équipes régionales et plus de 40 bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Bureau a synthétisé les bonnes pratiques en matière de mobilisation du secteur privé et de modèles de partenariat en vue d'une application à l'échelle du système. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et d'autres organismes, le Bureau a organisé une formation interinstitutions consacrée aux fonds de financement commun des Nations Unies, à la programmation conjointe et aux fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. Il a également renforcé la responsabilité des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en matière d'intégration des personnes handicapées, d'égalité des genres et de participation des jeunes.

32. Le Bureau de la coordination des activités de développement, conjointement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a continué d'assurer le secrétariat du Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement en réunissant les entités des Nations Unies autour de priorités communes. En 2025, il a aidé les coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans huit contextes de transition humanitaire à élaborer des déclarations sur leur vision stratégique de la transition, qui ont guidé le Comité dans la définition d'un soutien à l'échelle du système. Le Bureau héberge également le Centre de coordination des solutions à apporter à la question des déplacements internes et de l'initiative « Ne laisser personne de côté – le Fonds pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes », à l'appui de la mise en place de solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

33. En 2025, les notes attribuées par les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au soutien fourni par le Bureau de la coordination des activités de développement à New York ont atteint leur plus haut niveau dans les domaines de la gestion des connaissances, de la coordination et du soutien opérationnel, les notes relatives au soutien administratif et opérationnel s'élevant à 97 %, contre 82 % en 2021 (voir fig. VII).

Figure VII

Évaluation par les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de l'appui apporté par l'équipe du Bureau de la coordination des activités de développement à New York



Source : Enquête réalisée en 2025 par le système de gestion de l'information.

Note : les données ne sont pas comparables à celles des années précédentes en raison de changements dans la composition des produits et de l'ajout de nouvelles catégories.

34. En tant que secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le Bureau de la coordination des activités de développement a continué à concrétiser l'orientation stratégique de la Présidence en harmonisant à l'échelle du système les politiques, programmes et investissements liés aux objectifs de développement durable, et en veillant à ce que les engagements pris en matière de réforme au niveau mondial se traduisent par des résultats cohérents dans les pays. En 2025, cela a notamment consisté à soutenir la contribution du Groupe aux volets « développement durable » de l'Initiative ONU80, en particulier les lots de travail consacrés à la configuration au niveau du pays et à la remise à plat régionale, ainsi qu'à réunir les coordonnateurs et coordonnatrices à l'échelle de l'ensemble du système afin de faire avancer la mise en œuvre des pactes de financement, les activités d'appui et les gains d'efficacité. Le Bureau a également coordonné les réponses de la direction du Groupe aux évaluations menées par le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système concernant les progrès accomplis vers la mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies et la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, renforçant ainsi la responsabilité effective du système quant aux conclusions indépendantes. Le Bureau prêtera également son concours à une série d'évaluations l'année prochaine, dont l'une portera sur les activités du système des Nations Unies pour le développement menées en faveur des jeunes.

35. Depuis 2018, les responsabilités du Bureau de la coordination des activités de développement se sont accrues à mesure que le système a gagné en maturité, que les exigences en matière de responsabilité sont devenues plus structurées et que la demande d'orientations, d'outils et de rapports à l'échelle du système s'est accrue. Le réajustement du Bureau est destiné à renforcer les partenariats stratégiques afin de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable et les capacités de mobilisation afin de renforcer la responsabilité vis-à-vis des États Membres. De plus, la Présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement durable a réorienté

les capacités du Bureau en matière de politiques et de programmes afin de mieux soutenir la coordination de l'action relative aux objectifs et a regroupé les capacités actuellement dispersées du Bureau en matière de données, de technologies numériques et d'innovation pour en faire une offre de services plus cohérente et plus efficiente.

36. Ces réajustements sont nécessaires, mais ils ne suffisent pas à eux seuls. En l'absence de ressources prévisibles, les opérations rationalisées restent soumises à des contraintes, les capacités essentielles sont réduites et l'impact est atténué ou retardé. Les mesures d'efficience ne peuvent compenser un sous-financement structurel. Le réajustement et un financement adéquat sont donc des réponses complémentaires – et non pas d'autres réponses – aux attentes des États Membres vis-à-vis du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

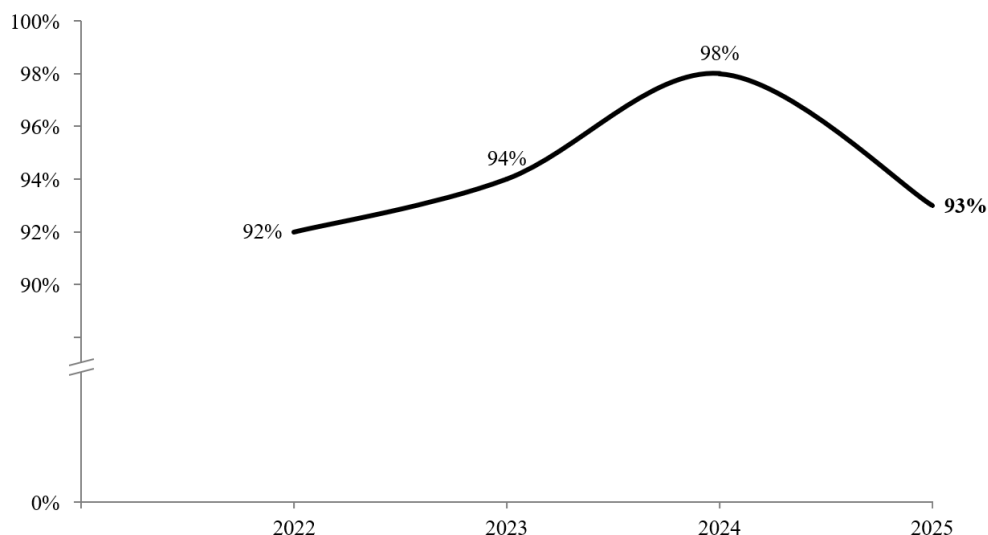
III. Réunions et partenariats pour trouver des solutions politiques et financières pour la réalisation des objectifs de développement durable : des résultats transformateurs pour l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable

37. Depuis 2019, grâce à leur rôle fédérateur, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont facilité la contribution du système des Nations Unies pour le développement à l'appui aux politiques intégrées, aux partenariats et à l'analyse économique, en l'adaptant aux vulnérabilités propres à chaque pays. En 2025, ils ont pleinement adhéré à la vision ONU 2.0 du Pacte pour l'avenir d'un système des Nations Unies moderne et prêt à relever les défis de l'avenir. Leur rôle a permis d'obtenir des résultats transformateurs.

38. Au fil des ans, 94 % en moyenne des gouvernements hôtes ont confirmé que le Plan-cadre de coopération répondait aux besoins et aux priorités de leur pays (voir fig. VIII). Entre 2024 et 2025, une avancée décisive a permis d'améliorer encore les plans-cadres de coopération. Sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, 84 % des équipes de pays des Nations Unies ont mis en œuvre des approches innovantes dans les plans-cadres de coopération, contre 68 % en 2021. Ces approches étaient notamment axées sur les sciences du comportement (62 %), la prospective (61 %), les outils numériques (61 %) et les données (52 %). Pour les gouvernements hôtes, cela s'est traduit par un soutien plus rapide, plus intégré et davantage tourné vers l'avenir, qui leur permet de faire face à des défis de développement de plus en plus complexes. Au Kazakhstan, par exemple, une analyse prospective a mis en évidence les risques liés à la dépendance vis-à-vis du pétrole, ce qui a conduit à mettre davantage l'accent sur la diversification économique dans le Plan-cadre de coopération du pays. En Arabie saoudite, les analyses comportementales ont été mises à profit pour comprendre les processus décisionnels et recenser des interventions peu coûteuses mais à fort impact, afin de concrétiser les priorités du Plan-cadre de coopération. Au Guatemala, une analyse multidimensionnelle des risques a permis d'orienter les priorités du cadre de coopération et le soutien apporté au Gouvernement, ce qui a conduit à une augmentation de 113 % des dépenses publiques consacrées à la réduction des risques de catastrophe en 2025. Des exercices d'analyse similaires ont également éclairé les cadres de coopération en Équateur, au Salvador, en République démocratique populaire lao, au Niger, au Pérou et au Viet Nam en 2025.

Figure VIII

Pourcentage d'États hôtes qui estiment que le Plan cadre de coopération est aligné sur les besoins et priorités du pays en matière de développement (ayant choisi la réponse « étroitement aligné » ou « très étroitement aligné »)



Source : Département des affaires économiques et sociales, enquête auprès des gouvernements des pays hôtes (2022-2025).

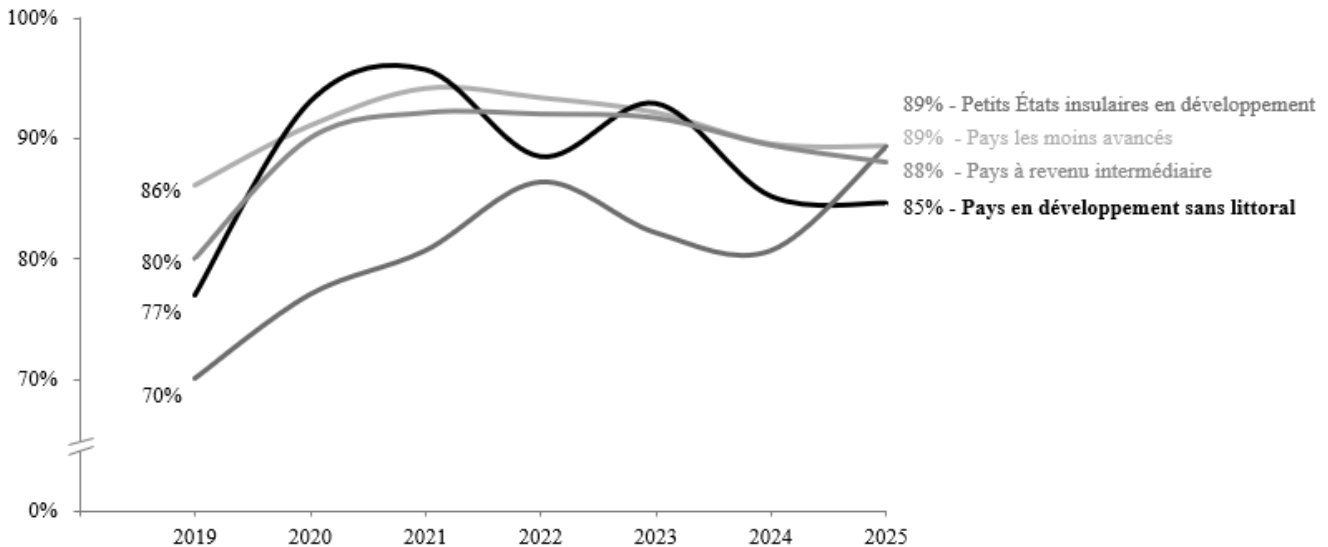
39. En 2025, 94 % des États hôtes ont jugé efficace le soutien global apporté par le système des Nations Unies pour le développement⁷. Au fil des ans, leur satisfaction quant à l'efficacité des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans la direction du soutien stratégique apporté par les équipes de pays des Nations Unies aux plans et priorités nationaux s'est accrue, tous types de pays confondus (voir fig. IX). Au total, 83 % des États concernés ont convenu que les conseils intégrés concernant les choix de politique, dispensés de manière coordonnée, étaient adaptés aux priorités et aux besoins nationaux (16 % n'étaient ni d'accord ni en désaccord), et 72 % ont jugé que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents était efficace pour ce qui était d'organiser des dialogues multipartites avec les gouvernements et les donateurs afin de permettre l'élaboration de politiques alignées sur les objectifs de développement durable⁸.

⁷ Il n'existe pas de données comparables pour l'année précédente du fait que cette question a été posée pour la première fois en 2025.

⁸ Les résultats de l'enquête ne sont pas directement comparables à ceux des années précédentes, les questions ayant été reformulées.

Figure IX

États hôtes d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que la coordonnatrice ou le coordonnateur résident(e) pilote efficacement l'appui stratégique aux priorités et plans nationaux fourni par l'équipe de pays des Nations Unies



Source : Département des affaires économiques et sociales, enquête auprès des gouvernements des pays hôtes (2019-2025).

40. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont aidé les équipes de pays des Nations Unies à adapter l'expertise disponible à l'échelle du système aux priorités des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. En 2025, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents se sont mobilisés autour de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et, au Tadjikistan, ont contribué à traduire le Programme d'action d'Avaza en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 en résultats concrets au niveau national, tout en faisant progresser les priorités des pays à revenu intermédiaire. En Mongolie, l'équipe de pays des Nations Unies a soutenu l'action menée pour atteindre les communautés isolées et mal desservies en élargissant les services publics numériques ; au Kazakhstan, l'équipe de pays des Nations Unies a contribué à ouvrir de nouvelles perspectives pour le commerce mondial et à soutenir des mesures rentables destinées à rendre les médicaments et les repas scolaires plus abordables. Dans les petits États insulaires en développement, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents établissent des liens entre la résilience, le financement et la croissance afin d'aider à faire face aux contraintes structurelles et aux risques climatiques ; à Saint-Kitts-et-Nevis, le bureau du coordonnateur résident, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a contribué à faire avancer le premier projet pilote mondial relatif à l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle ; aux Seychelles, la coordonnatrice résidente a mutualisé les capacités de l'équipe de pays, y compris celles du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, de l'OMS, de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du PNUD, renforçant ainsi les systèmes d'alerte précoce et la gestion globale des risques. Dans les pays les moins avancés, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents mettent en œuvre les priorités du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, en

mettant l'accent sur la transformation structurelle et la préparation à la sortie de cette catégorie. En République démocratique populaire lao et en Zambie, cela a notamment consisté à renforcer les capacités nationales en matière de financement du développement et à harmoniser les politiques, les mécanismes de financement et les partenariats afin de favoriser une transition durable vers la sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Au Népal, la coordonnatrice résidente a organisé une vaste initiative visant à mobiliser les investisseurs, à laquelle ont pris part 1 700 participants issus de 55 pays, ainsi qu'un plan de développement de 63 millions de dollars destiné à accompagner la sortie du pays de la catégorie des pays en développement. L'évaluation réalisée en 2026 par le BSCI sur l'efficacité du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans l'accompagnement des pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés⁹ a conclu que ce système jouait un rôle central dans le soutien apporté aux États, grâce à des dialogues internationaux et à des initiatives de renforcement des capacités, en tirant efficacement parti de l'expertise des Nations Unies. Toutefois, des problèmes structurels liés aux capacités des gouvernements et au manque de ressources des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont nui à l'efficacité de ces derniers.

41. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont contribué à la préparation d'accords intergouvernementaux mondiaux essentiels en organisant des consultations nationales inclusives, en prêtant leur concours aux délégations nationales et en aidant à intégrer les engagements mondiaux dans les plans nationaux de développement. Cela s'est avéré particulièrement crucial dans le cadre des préparatifs et du suivi du deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Doha, ainsi que de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Séville (Espagne). Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont établi un lien entre les processus préparatoires du deuxième Sommet mondial pour le développement social et les consultations relatives au nouveau plan national de développement à Djibouti, ainsi que l'élaboration du nouveau cadre national de protection sociale en Égypte. En Albanie, une initiative conjointe a été menée sous l'égide de la coordonnatrice résidente par le PNUD, l'UNICEF, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et ONU-Femmes pour lutter contre le chômage et combler les lacunes dans les services de prise en charge des personnes âgées. Au Panama, la coordonnatrice résidente a réuni des représentants des pouvoirs publics et des responsables d'entreprise afin de mobiliser des investissements, notamment en formulant des propositions viables concernant des foires de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable. Au Niger, l'équipe de pays des Nations Unies, sous la houlette du coordonnateur résident, a élaboré conjointement avec le gouvernement quatre programmes complémentaires permettant une mobilisation conjointe des ressources afin prendre des mesures concernant les systèmes alimentaires, l'éducation, l'emploi des jeunes et la gouvernance.

42. Au fil des ans, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont également joué un rôle central dans la coordination du soutien apporté par le système des Nations Unies pour le développement, afin de renforcer l'ambition climatique à grande échelle dans le cadre de l'Accord de Paris. En 2025, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies ont aidé les gouvernements de 107 pays à élaborer de nouvelles contributions déterminées au niveau national grâce à des approches plus intégrées à l'échelle du système. Il s'est notamment agi de définir des objectifs plus ambitieux en matière d'atténuation et d'adaptation au Cambodge et aux Samoa, de promouvoir la mise en place du premier objectif de réduction des émissions à l'échelle de l'économie en Équateur et d'aider le Nigéria à élaborer une contribution déterminée au niveau national qui soit plus

⁹ https://oios.un.org/sites/default/files/reports/2026_ied_25_009.pdf.

ambitieuse, axée sur la réduction des émissions, le développement des énergies renouvelables, le renforcement de l'adaptabilité et une transition juste.

43. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents assurent la coordination entre les entités du système des Nations Unies pour le développement afin de garantir la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans la mise en œuvre, au niveau national, des principes, normes et règles des Nations Unies, notamment en matière d'égalité des genres, d'inclusion des personnes handicapées, d'autonomisation des jeunes et de droits humains. Environ 61 % (44 % en 2024) des nouveaux plans-cadres de coopération intègrent l'égalité des genres ou comportent un objectif spécifique à cet égard, et 125 équipes de pays des Nations Unies ont rendu compte en 2025 de leurs progrès au regard du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. L'ensemble des 132 équipes de pays des Nations Unies ont rendu compte de leurs activités au regard de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, et 55 % d'entre elles répondaient aux impératifs de la Stratégie ou les ont dépassés. En 2025, 82 % des analyses communes de pays répondaient aux exigences en matière d'inclusion des personnes handicapées, voire les dépassaient. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, 94 % des équipes de pays des Nations Unies ont aidé les gouvernements à associer les jeunes à l'élaboration des politiques, et 85 % les ont aidés à intégrer les priorités des jeunes et à associer ces derniers à la prise de décision. Le recours aux recommandations issues de l'Examen périodique universel est passée de 89 % en 2024 à 96 % en 2025, et 89 % des équipes ont recours à des analyses, des orientations et des activités de renforcement des capacités fondées sur le principe « ne laisser personne de côté » pour orienter la conception des programmes et le suivi de leur mise en œuvre.

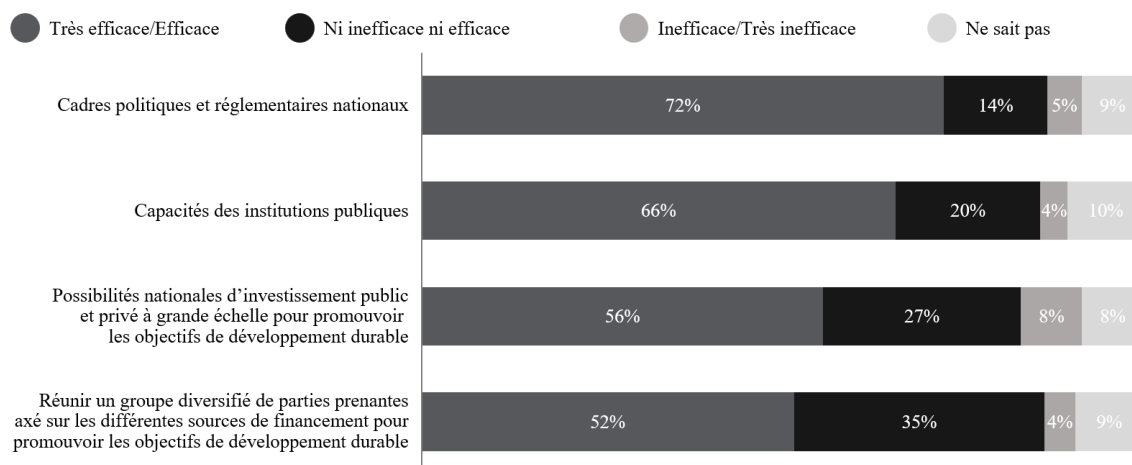
44. Pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'efforcent de faciliter l'accès des équipes de pays des Nations Unies au financement. Ils collaborent avec les équipes de pays et les partenaires afin d'identifier les possibilités nationales en matière d'investissements publics et privés à grande échelle et organisent des réunions avec divers groupes de parties prenantes autour des diverses sources de financement des objectifs de développement durable. Compte tenu des graves contraintes budgétaires actuelles, il n'est pas surprenant que les États hôtes aient évalué l'efficacité des efforts déployés par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents à cet égard à seulement 56 % et 52 %, respectivement (voir fig. X). Dans le cadre du réajustement, nous renforcerons ces capacités, notamment en tirant davantage parti des capacités nationales, afin de pallier cette lacune.

45. Malgré les faibles résultats de l'enquête, les partenariats coordonnés par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont donné des résultats significatifs. Au Nigéria, les initiatives de partenariat ont permis de mobiliser 250 millions de dollars supplémentaires en faveur de la santé et de promouvoir un programme de protection sociale dont bénéficient 18 millions de foyers. En République centrafricaine, une initiative menée conjointement avec la BAD a permis de mobiliser plus de 30 millions de dollars en faveur du relèvement, tandis qu'au Ghana, un soutien coordonné apporté au Fonds d'équipement des Nations Unies, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et au PNUD a permis de faire avancer une stratégie nationale en matière de commerce électronique, grâce à un cofinancement supplémentaire de la Fondation Mastercard et de l'Union européenne. En 2025, le niveau moyen de satisfaction des gouvernements hôtes à l'égard du soutien apporté par le système des Nations Unies pour le développement à la mise en place de partenariats en faveur des objectifs de développement durable était élevé (89 %), les

scores allant de 89 % dans les petits États insulaires en développement à 93 % dans les pays les moins avancés et 96 % dans les pays en développement sans littoral¹⁰.

Figure X

Efficacité du soutien apporté par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux gouvernements des États hôtes



Source : Département des affaires économiques et sociales, enquête auprès des gouvernements des pays hôtes (2025).

Remarque : ces résultats ne sont pas comparables à ceux de l'année précédente en raison de modifications apportées à la formulation des questions et à la méthodologie.

46. Dans les situations complexes, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents fait le lien entre l'aide humanitaire et le développement à long terme. Les personnes occupant les fonctions de coordonnatrice ou de coordonnateur résident(e)/coordonnatrice ou coordonnateur des opérations humanitaires ou de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général/coordonnatrice ou coordonnateur résident(e) / coordonnatrice ou coordonnateur des opérations humanitaires ont réuni les gouvernements, les institutions financières internationales, la société civile et les communautés autour de stratégies communes. Au Cameroun, le rôle de coordination joué par le coordonnateur résident/coordonnateur des opérations humanitaires a permis la mise en place d'un cadre commun harmonisant l'action humanitaire, les efforts de développement et l'action en faveur de la stabilisation, tandis qu'au Soudan du Sud, l'action du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/coordonnateur résident/coordonnateur humanitaire a facilité la conclusion d'un accord sur les retours volontaires des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents jouent également le rôle de premiers intervenants dans les pays touchés par des catastrophes soudaines où aucune organisation humanitaire n'est présente. La réaction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents face à l'ouragan Melissa en Jamaïque et aux incendies de forêt au Chili en est la preuve. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont collaboré avec les entités des Nations Unies pour faire avancer l'initiative « Alertes précoces pour tous », notamment en intégrant des systèmes d'alerte précoce dans la planification nationale au Samoa, par l'intermédiaire de l'Organisation météorologique mondiale, du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et de l'Union internationale des télécommunications. En 2025, 89 % des gouvernements

¹⁰ Les résultats de l'enquête ne sont pas directement comparables à ceux des années précédentes, les questions ayant été reformulées.

hôtes ont indiqué que les activités du système des Nations Unies pour le développement avaient permis de renforcer efficacement la résilience face aux chocs¹¹.

47. Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable continue de jouer un rôle essentiel en apportant des financements catalyseurs et en stimulant des investissements stratégiques qui ont soutenu des programmes transformateurs conjoints dans tous les secteurs et permis de profondes transformations politiques. Le Fonds est le principal instrument du système des Nations Unies pour le développement en matière de programmation intégrée dans les domaines clés visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, et mobilise plus de 8 milliards de dollars. En 2025, grâce au soutien du Fonds, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont collaboré avec le PNUD, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ONU-Femmes, l'OMS, l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le PAM, en mobilisant les partenariats des équipes de pays des Nations Unies avec les institutions financières internationales et les gouvernements, ce qui a permis d'étendre l'accès à l'aide sociale à plus d'un million de personnes en Ouzbékistan, de soutenir le financement de soins destinés aux adolescentes en fournissant plus d'un million de traitements médicaux au Kenya, de lancer le premier système national d'information sur la sécurité alimentaire en Jordanie, de financer une agriculture adaptée au climat pour les petits exploitants agricoles en Indonésie et de soutenir les systèmes alimentaires en Somalie. En complément de l'Initiative ONU80, le Fonds est en mesure de rationaliser le paysage fragmenté du financement du développement et de renforcer la cohérence entre la multitude d'instruments humanitaires, de paix et de développement. Le Fonds a alloué une enveloppe initiale de 2 millions de dollars pour tester le mécanisme d'expertise à la demande¹² dans six pays.

48. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont également facilité l'accès à d'autres fonds internationaux, tels que l'Initiative Spotlight destinée à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. En 2025, ils ont mobilisé des ressources qui ont permis une action conjointe des Nations Unies dans cinq pays, menée par le PNUD, le FNUAP, ONU-Femmes, l'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation internationale pour les migrations, qui a bénéficié à plus de 2,2 millions de jeunes grâce à des programmes spécifiques, associé plus d'un million d'hommes et de garçons dans un dialogue sur l'égalité des genres et amélioré l'accès aux services essentiels pour plus de 1,3 million de femmes et de filles.

49. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont contribué à l'action menée à l'échelle du système pour honorer les engagements pris dans le cadre du pacte de financement, que les États Membres ont demandé au système de respecter. Tout au long de l'année 2025, des dialogues sur les accords de financement ont été organisés dans 92 pays. Ces discussions font l'objet d'améliorations constantes, et les tendances en matière de financement à long terme devraient démontrer leur efficacité, notamment en inversant la tendance à la baisse observée en 2025 en matière de capitalisation, qui a entraîné une forte diminution du financement commun dans 47 pays (près de 60 % par rapport à 2024). Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont un rôle clé à jouer pour ce qui est de faciliter la mise en place et la capitalisation de ces fonds de financement commun nationaux, tels que le fonds commun thématique de la Géorgie pour l'espace civique, le fonds pour le développement durable de la République centrafricaine et le fonds pour l'accélération

¹¹ Ibid.

¹² Lot de travail 8 de l'Initiative ONU80.

de la réalisation des objectifs de développement durable dans le Pacifique, destiné aux pays relevant des bureaux multipays de la région du Pacifique. Nous espérons qu'à l'avenir le renforcement des capacités dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents permettra d'aider les équipes de pays des Nations Unies et les États Membres à surmonter ces difficultés.

50. Le rôle catalyseur des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de leurs bureaux dans le soutien aux partenariats revêt une importance de plus en plus cruciale à l'heure où le système des Nations Unies pour le développement est appelé à faire plus avec moins. Le réajustement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents offre l'occasion de renforcer la capacité des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de jouer davantage le rôle de facilitateurs efficaces dans le cadre de partenariats, en consolidant leur capacité de collaborer avec leurs homologues nationaux et leurs partenaires de développement. En ancrant plus fermement les fonctions de partenariat dans les capacités nationales, ce réajustement accroît la crédibilité, l'accessibilité et la réactivité du système des Nations Unies pour le développement à l'appui des priorités définies au niveau national et des partenariats visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

IV. Renforcer la responsabilité et la transparence : gouvernance à l'écoute et visibilité des résultats à l'échelle du système

51. Les réformes menées en 2018 ont permis d'assurer la complète transparence des activités et du budget du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Ce qui relevait auparavant de la supervision de l'organe directeur d'une entité est désormais pleinement visible et soumis au contrôle de l'ensemble des États Membres. Aujourd'hui, les États sont en mesure de mieux évaluer l'incidence de leurs investissements dans le domaine de la coordination et de fournir des orientations dans le cadre des examens auxquels procède le Conseil économique et social et des décisions qu'il prend annuellement. En outre, une architecture intégrée regroupant des plateformes numériques, des mécanismes d'évaluation indépendante et des systèmes de communication des résultats sophistiqués offre une visibilité sans précédent sur les activités et les résultats du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies.

52. Avec le soutien du Bureau de la coordination des activités de développement, UN-Info rend compte de manière exhaustive des résultats obtenus par le système des Nations Unies pour le développement. Les entités des équipes de pays des Nations Unies sont tenues de rendre compte de leurs résultats sur la plateforme. En 2025, 119 équipes de pays ont téléchargé leurs plans de travail conjoints, dont 92 % intégraient des indicateurs issus du cadre d'indicateurs de résultats du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, ce qui permet de suivre les progrès accomplis à l'échelle du système sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable¹³. Les résultats agrégés sont publiés sur en ligne¹⁴ avant le débat annuel du Conseil économique et social sur les activités opérationnelles de développement, tandis que les résultats par pays peuvent être consultés en temps réel sur le portail de données du Groupe. La plateforme héberge en outre le tableau de bord des gains d'efficacité, ainsi que d'autres tableaux consacrés aux stratégies relatives aux activités d'appui, aux locaux communs, aux services administratifs communs et aux services partagés au niveau mondial (les deux derniers tableaux étant encore en cours de développement), ce qui permet d'assurer la visibilité des efforts déployés par le système des Nations Unies pour le développement en matière d'efficacité. À cela

¹³ Voir la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, par. 28 a).

¹⁴ <https://unsdg.un.org/fr>.

s'ajoute le tableau de bord des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui permet de suivre en temps réel la situation et les tendances relatives à leur déploiement, à leur nationalité, à leur genre et à leur âge moyen ainsi que l'état de la liste de réserve. Les améliorations apportées régulièrement à la plateforme, notamment pour renforcer l'intégration des données, rationaliser les flux de travail et rendre les interfaces utilisateur plus intuitives, visent à alléger la charge de travail des équipes de pays en matière de communication de l'information, tout en améliorant la fiabilité et la comparabilité des données pour les États Membres, les entités des Nations Unies et d'autres utilisateurs.

53. Depuis 2022, toutes les équipes de pays des Nations Unies établissent régulièrement des rapports sur leurs résultats, et 79 % des gouvernements hôtes ont indiqué en 2025 que ces informations permettaient de mettre en lumière les résultats obtenus dans le pays¹⁵. Les méthodes de communication des données ont également été améliorées afin de toucher un public plus large et d'accroître l'accessibilité. En [Jamaïque](#), l'équipe de pays a eu recours à la réalité augmentée fondée sur l'intelligence artificielle pour transformer la couverture de son rapport en une porte d'entrée immersive vers ses principaux messages, en complément de contenus publiés en langue des signes, ce qui a généré plus de 25 000 vues sur les réseaux sociaux.

54. Ces dernières années, le BSCI¹⁶ a mené des évaluations et des examens indépendants sur l'appui apporté par le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en matière de politiques, la cohérence des équipes de pays des Nations Unies et le soutien fourni par le Bureau de la coordination des activités de développement au niveau régional, et le Bureau des évaluations à l'échelle du système¹⁷ sur le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération, l'architecture régionale du système des Nations Unies pour le développement, la réponse apportée par le système de développement dans des environnements complexes et l'Initiative Spotlight. Ces évaluations et examens ont permis de mieux comprendre les performances du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de mettre en lumière les aspects pouvant être améliorés. Le Bureau de la coordination des activités de développement s'est attaché à combler les lacunes recensées, notamment en fournissant des orientations plus précises en matière de mise en œuvre des plans-cadres de coopération, en renforçant le soutien apporté dans les domaines de la coordination des politiques, de la programmation et des partenariats, en élargissant l'appui fourni dans des environnements complexes, en rationalisant les processus et en accélérant le recrutement des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les progrès tangibles qui ont été accomplis ont été reconnus par le BSCI dans le cadre de récents examens triennaux¹⁸. Le taux d'application des recommandations issues des audits et des évaluations a atteint 83 % en 2025, contre 80 % en 2024, ce qui témoigne de progrès constants en matière de contrôle et de suivi.

55. Les évaluations des plans-cadres de coopération ont avancé, mais le bilan reste mitigé : sur les 28 évaluations prévues en 2025, 15 ont été menées à bien, 9 sont en cours et 4 ont été annulées en raison de circonstances propres au pays. Les retards et les lacunes dans les réponses de l'administration nécessitent une attention particulière.

¹⁵ Les résultats de l'enquête ne sont pas directement comparables à ceux des années précédentes, les questions ayant été reformulées.

¹⁶ <https://oios.un.org/en/inspection-evaluation-reports>.

¹⁷ <https://www.un.org/system-wide-evaluation-office>.

¹⁸ Rapport du BSCI sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa soixante-troisième session en lien avec l'évaluation de l'appui régional du Bureau de la coordination des activités de développement (E/AC.51/2026/2) ; rapport du BSCI sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes du Bureau de la coordination des activités de développement en 2025.

Afin d'améliorer la conformité et le respect des délais fixés pour les évaluations et les réponses de l'administration, le Bureau de la coordination des activités de développement contrôle et suit de près les processus d'évaluation au niveau national. La métaévaluation et la synthèse des plans-cadres de coopération auxquelles le Bureau des évaluations à l'échelle du système procèdera en 2026 seront utiles pour ajuster le cap.

56. Le cadre de résultats pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, élaboré en application de la résolution 76/4 de l'Assemblée générale, a permis d'accroître la transparence et le respect du principe de responsabilité en matière de résultats, en complément du présent rapport. Alors que le cycle 2022-2025 touche à sa fin, un cadre révisé a été élaboré pour 2026-2029 dans le contexte du cycle d'examen quadriennal complet et conformément aux résolutions 76/4 et 79/258 A de l'Assemblée générale. Le cadre révisé peut être consulté en ligne¹⁹, à titre informatif et en vue de consultations avec les États Membres.

57. Afin d'améliorer encore l'application du principe de responsabilité, le Bureau de la coordination des activités de développement réorganisera les fonctions de communication des résultats en opérant une distinction entre les activités de communication qui s'inscrivent dans le cycle global des plans-cadres de coopération et celles liées à la planification stratégique, et en harmonisant la gestion, l'analyse et la communication des résultats aux niveaux mondial, régional et national.

V. Opérations : accroître les gains d'efficience pour apporter des réponses efficaces en matière de développement

58. L'optimisation de l'efficacité et de l'efficience constitue l'un des principes clés de l'Initiative ONU80. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est au cœur des efforts déployés à cet égard au niveau des pays, tandis que le Bureau de la coordination des activités de développement, qui assure le secrétariat du Groupe des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, apporte un appui à l'échelle mondiale. Le soutien fourni par le Bureau aux coprésidents du Groupe a permis de lancer des initiatives cruciales en matière d'efficience et de faciliter la coordination des activités avec le Comité de haut niveau sur la gestion et les entités humanitaires en vue de l'élaboration d'une feuille de route pour l'unification des services. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont contribué à traduire les engagements opérationnels à l'échelle du système en résultats concrets au niveau des pays dans le cadre de quatre axes de travail principaux : les locaux communs, les bureaux d'appui commun, les stratégies relatives aux activités d'appui et les services partagés à l'échelle mondiale.

59. Les progrès relatifs aux locaux communs se sont poursuivis à un rythme soutenu en 2025. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont joué un rôle déterminant s'agissant d'obtenir le soutien des gouvernements hôtes dans des pays tels que l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Égypte, le Gabon, le Pakistan, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal et la Turquie, et de faciliter la rénovation, financée par les gouvernements, du bâtiment « One United Nations House » au Samoa. La part des bâtiments des Nations Unies utilisés comme locaux communs a atteint 33 %, ces locaux accueillant 57 % du personnel des Nations Unies, contre 55 % l'année précédente.

¹⁹ Voir <https://un-dco.org> (onglet « Key Documents ») et <https://ecosoc.un.org/en/what-we-do/oas-qcpr/quick-links/2026-operational-activities-development-segment> (section « Substantive Documentation »).

60. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont aidé les équipes de pays des Nations Unies à progresser sur les questions relatives aux bureaux d'appui communs existants. Au Kenya, le bureau d'appui a fourni plus de 100 services à plus de 3 400 membres du personnel répartis dans 25 entités. Au Viet Nam, les entités partageant des locaux ont fait état d'une baisse des coûts de service par poste de travail, tandis que l'extension par phases s'est poursuivie en République-Unie de Tanzanie et que des innovations en matière de processus ont été introduites au Brésil, notamment des solutions s'appuyant sur l'intelligence artificielle. Le leadership exercé par les Coordonnateurs résidents a été déterminant pour faire progresser la mise en place de nouveaux bureaux d'appui commun au Pakistan et au Zimbabwe (les deux projets étant en voie d'achèvement), ceux-ci ayant respectivement assuré la présidence du comité d'évaluation chargé d'examiner les problèmes opérationnels rencontrés par les entités au Pakistan et constitué de larges coalitions visant à pérenniser les gains d'efficacité au Zimbabwe.

61. Par ailleurs, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont joué un rôle important s'agissant de veiller à ce que toutes les équipes de pays des Nations Unies disposent d'une stratégie relative aux activités d'appui. En 2025, toutes les équipes de pays tenues de le faire ont revu leurs stratégies et rendu compte des résultats obtenus. Au Soudan et en Ukraine, la stratégie a été révisée afin d'assurer la continuité des activités et la sécurité du personnel grâce à des solutions de transport partagées et à une plateforme de réservation en ligne.

62. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont accéléré la transition vers des services partagés à l'échelle mondiale en aidant les équipes de pays des Nations Unies à adopter des solutions opérationnelles dématérialisées. Aux Émirats arabes unis, la Coordonnatrice résidente a encouragé le recours aux véhicules de location de UN Fleet afin de rationaliser la gestion du parc automobile, tandis qu'au Kenya, les efforts déployés par le Coordonnateur résident ont abouti à la mise en place de services de mobilité partagée, de covoiturage et de bien-être qui ont permis d'améliorer l'efficacité interinstitutions. Les Coordonnatrices et Coordonnateurs résidents à Djibouti, au Guatemala, en Inde et au Mozambique ont encouragé le recours aux services de United Nations Booking Hub, de UN Fleet et de la plateforme Mobilité des Nations Unies.

63. La réorganisation du Bureau de la coordination des activités de développement renforce l'efficacité en intégrant les capacités existantes d'appui opérationnel au niveau des pays au sein de la structure de direction du (de la) Sous-Secrétaire général(e) afin d'accélérer la transition vers des bureaux d'appui commun, des locaux communs et des stratégies relatives aux activités d'appui plus ciblées. Cette approche permet de mettre l'accent sur l'intégration de mesures visant à accroître l'efficacité à l'échelle du système et, plus important encore, de bénéficier de l'appui politique du (de la) Sous-Secrétaire général(e) pour promouvoir la poursuite des efforts en la matière à l'échelle du système. Le Bureau de la coordination des activités de développement a été intégré au One Executive Office (service administratif centralisé) du Département de l'appui opérationnel, le but étant de tirer parti des avantages découlant des réformes du système de gestion et de développement mises en œuvre par le Secrétaire général.

VI. Financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : tenir les promesses des réformes

64. L'autorisation d'engagement de dépenses de 53 millions de dollars provenant des contributions statutaires, accordée en 2024 en application de la résolution 79/258 A de l'Assemblée générale, a été renouvelée en 2025²⁰, ce qui illustre la confiance accordée au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et la reconnaissance de son rôle de pilier essentiel du système des Nations Unies pour le développement et de sa fonction de direction générale de ce système. Avec ces engagements autorisés, le fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est désormais financé par quatre sources complémentaires : les autorisations d'engagement, la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement durable au titre de la participation aux coûts, le prélèvement de 1 % aux fins de la coordination et les contributions volontaires²¹.

65. La mise en place d'un financement reposant sur des contributions statutaires a permis de réduire le déficit de financement persistant du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, mais pas de le résorber. Sachant que le financement continue de provenir principalement de sources extrabudgétaires et que les contributions volontaires ont fortement diminué en 2025, le total des recettes n'a atteint que 236,1 millions de dollars, alors que les crédits demandés s'élevaient à 281,8 millions de dollars. L'inflation a encore aggravé la situation. Rien qu'en 2025, les donateurs ont revu à la baisse le montant des contributions volontaires prévues, cinq donateurs de longue date n'ayant versé aucune contribution et deux autres en ayant réduit le montant. Au total, les contributions volontaires ont diminué de 30,8 millions de dollars par rapport à 2024.

66. Malgré les coupes budgétaires importantes subies par les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le Groupe a reçu des contributions d'un montant total de 79,4 millions de dollars au titre de la participation aux coûts en 2025, montant qui avait été revu à la hausse cette année-là pour tenir compte de l'inflation, à la demande de l'Assemblée générale²². Les contributions volontaires des États Membres ont en revanche diminué pour s'établir à 57,1 millions de dollars, leur niveau le plus bas depuis la création du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le prélèvement de 1 % aux fins de la coordination a rapporté 46,6 millions de dollars, mais il continue de présenter des faiblesses structurelles, d'être insuffisamment respecté, d'être associé à des frais d'administration élevés et de dépendre excessivement des flux d'aide, lesquels sont aujourd'hui en forte diminution. L'engagement prévisionnel de dépense de 53 millions de dollars a contribué à améliorer la situation sans toutefois permettre d'assurer le plein financement du système. En 2025, un déficit de financement global de 45,7 millions de dollars a été enregistré (voir fig. XI).

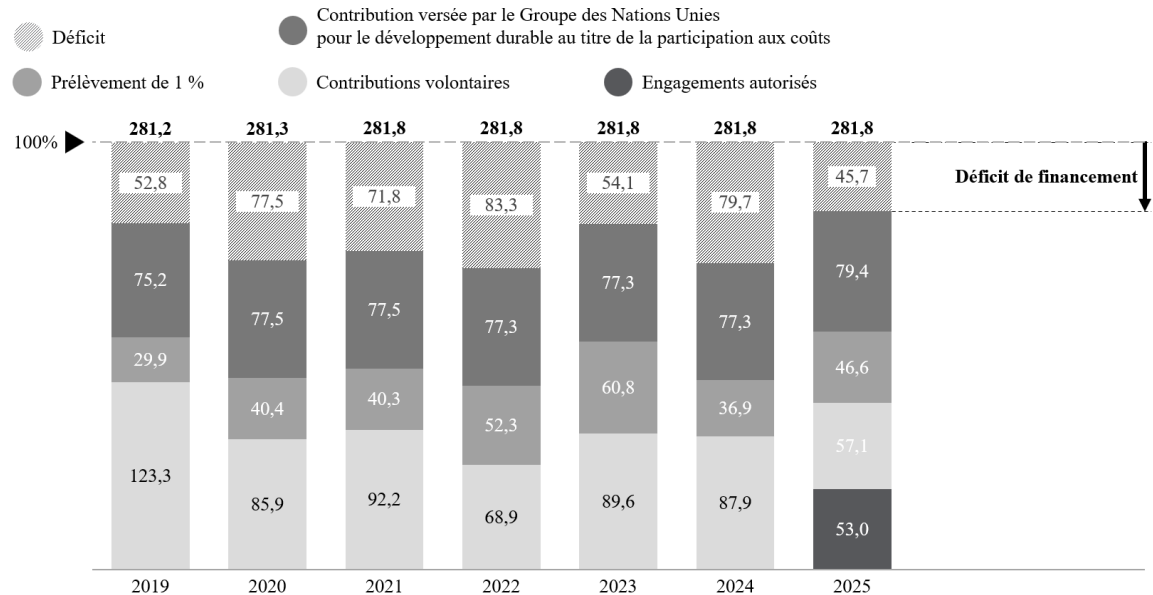
²⁰ Résolution 80/244 A-C de l'Assemblée générale.

²¹ La liste complète des États Membres contributeurs est accessible au public sur le portail du fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées (<https://unsdg.un.org/fr/SPTF>).

²² Résolution 79/258 A de l'Assemblée générale, section XVIII, par. 3 a).

Figure XI
Crédits demandés et ressources allouées au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Bureau de la coordination des activités de développement, avril 2026.

67. La demande formulée par l'Assemblée générale tendant à ce qu'il soit procédé à un examen d'ensemble du modèle de financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à sa quatre-vingt-unième session offre une occasion de remédier au sous-financement du système. Une première analyse a été intégrée dans le rapport de 2026 du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et sera développée plus avant dans le prochain rapport que le Secrétaire général présentera à la Cinquième Commission sur le financement et la gouvernance du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. La réorganisation du système permettra également d'optimiser les investissements et le rapport coûts-avantages, mais il ne saurait se substituer aux ressources financières nécessaires pour répondre pleinement aux attentes des États Membres.

VII. Conclusion

68. Huit ans après la mise en place du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le système a démontré que l'investissement dans la coordination ciblée et indépendante du développement permettait d'obtenir des résultats en matière de développement durable. En tant que mécanisme de coordination du développement agissant dans plus de 160 pays et territoires, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents joue un rôle de premier plan s'agissant d'assurer la continuité du soutien apporté aux États Membres par le système des Nations Unies pour le développement et de préserver la confiance dans le système multilatéral. Dans un contexte mondial de plus en plus complexe, un système recalibré, doté des compétences et des capacités requises et bénéficiant d'un financement suffisant constitue le pilier dont le système de développement a besoin et procure le soutien que les États Membres attendent.

69. Le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents représente environ 1,3 % du total des dépenses afférentes aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies, ce qui constitue un investissement très modeste pour un mécanisme qui permet d'assurer la cohérence à l'échelle du système dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la paix. Pour que les efforts de réforme portent leurs fruits, notamment ceux liés à l'Initiative ONU80, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a un rôle essentiel à jouer en matière de coordination afin de maximiser l'impact de l'action menée par les Nations Unies face à la multiplication des défis mondiaux. Cela implique de contribuer à faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement et les États Membres disposent des ressources dont ils ont besoin pour concrétiser les ambitions dont sont porteurs le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

70. Pour s'acquitter de cette mission, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents doit lui aussi bénéficier de ressources suffisantes et prévisibles. Le déficit de financement persiste, les contributions volontaires ayant atteint leur niveau le plus bas depuis 2019. Au vu de l'intensification des exigences pesant sur le système et des pressions croissantes sur le financement multilatéral, il est évident qu'une solution plus durable s'impose. Sans financement suffisant, la résilience du système serait remise en question en ces temps de volatilité financière, ce qui mettrait en péril une fonction de coordination essentielle au niveau des pays.

71. L'Initiative ONU80 insuffle un nouvel élan à la consolidation du soutien apporté par le système des Nations Unies pour le développement face à des défis complexes et multiformes. À l'heure où le Programme 2030 entre dans une phase décisive, la question n'est plus de savoir si la coordination est efficace – ses bénéfices étant clairement établis – mais si elle sera en mesure de produire, à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable, des résultats à la hauteur des attentes des gouvernements, tant en termes d'ampleur que de rapidité.

Annexe I

Vue d'ensemble des ressources du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

I. Bilan des dépenses pour 2025

1. On trouvera dans les tableaux ci-dessous des informations sur les dépenses réalisées en 2025 au titre du fonds d'affectation spéciale par rapport aux ressources budgétisées pour l'année. En avril 2026, on constatait que 236,1 millions de dollars de financement avaient été reçus sur les 281,8 millions de dollars prévus dans le budget de 2025.

2. En 2025, les ressources allouées aux postes à l'échelle mondiale (189,8 millions de dollars) représentaient 67 % du budget de 281,8 millions de dollars. Sur ce montant, 156,2 millions de dollars (86 %) ont été alloués aux dépenses afférentes aux postes dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, lesquels comptaient au total 1 151 postes permanents, dont 130 de coordonnateur(trice) résident(e)¹. En outre, les équipes régionales du Bureau de la coordination des activités de développement (Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, États arabes, et Europe et Asie centrale) totalisaient 41 postes permanents, et l'équipe de New York (direction exécutive et administration, coordination mondiale et appui aux programmes, comme indiqué dans le tableau 3) en comptait 97.

3. En 2025, les 33 % restants du budget (92 millions) ont couvert les coûts afférents aux objets de dépense autres que les postes : frais de fonctionnement (29 %), services contractuels (34 %), consultants (13 %), autres dépenses de personnel (8 %), voyages (12 %), fournitures (1 %), dépenses de représentation (1 %) et mobilier et matériel (2 %). Sur le montant total du budget alloué aux objets de dépense autres que les postes, il était prévu de destiner 35 millions au Fonds de coordination pour les pays (voir résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, par. 10, et [A/72/684-E/2018/7](#), par. 81). Toutefois, du fait de déficits de financement, seuls 21,5 millions de dollars ont été alloués au Fonds en 2025.

4. Les dépenses totales en 2025 se sont élevées à 247,3 millions de dollars, soit 88 % du budget de 281,8 millions de dollars approuvé (proportion en hausse par rapport à 2024, où les dépenses totales représentaient 76 % du budget approuvé), en raison de l'application de mesures de maîtrise des coûts destinées à atténuer les déficits de financement.

¹ Dix emplois dont les titulaires portent une triple casquette, à savoir les coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui remplissent également les fonctions de coordonnateur(trice) de l'action humanitaire et de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général ou un(e) coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e), sont comptabilisés dans les tableaux d'effectifs de diverses missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales pour 2025 et 2026. Ces emplois sont actuellement financés selon des modalités de partage des coûts (50 %) avec les missions politiques et les missions de maintien de la paix, conformément à la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.

Tableau 1
Ressources financières, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2025		Différence
	(budget)	(dépenses effectives)	
A. Direction exécutive et administration	5 796,6	5 433,2	363,4
B. Programme de travail			
1. Coordination mondiale	17 986,5	15 625,3	2 361,2
2. Coordination régionale	11 146,2	10 465,9	680,3
3. Coordination nationale	239 292,7	208 856,7	30 436,0
Total partiel (B)	268 425,4	234 947,9	33 477,5
C. Appui au programme	7 604,4	6 892,0	712,4
Total	281 826,4	247 273,1	34 553,3

Tableau 2
Ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2025		Différence
	(budget)	(dépenses effectives)	
Postes	189 816,0	175 497,1	14 318,9
Autres objets de dépense	92 010,4	71 776,0	20 234,4
Total	281 826,4	247 273,1	34 553,3

Tableau 3
Postes pour 2025, par composante

(Nombre de postes)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	AN	AL	Total
A. Direction exécutive et administration	–	1	1	–	5	3	4	1	15	2	1	–	–	18
B. Programme de travail														
1. Coordination mondiale	–	–	–	2	10	26	13	–	51	–	3	–	–	54
2. Coordination régionale	–	–	5	1	8	13	6	–	33	–	–	–	8	41
3. Coordination nationale	–	6	39	75	90	130	2	–	342	–	–	413	396	1 151
Total partiel (B)	–	6	44	78	108	169	21	–	426	–	3	413	404	1 246
C. Appui au programme	–	–	–	1	3	11	3	–	18	6	1	–	–	25
Total	–	7	45	79	116	183	28	1	459	8	5	413	404	1 289

Abréviations : AL= agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

II. Estimation des besoins financiers pour 2026 et propositions

5. Le budget du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour 2026 est estimé à 281,8 millions de dollars. Il prévoit une réaffectation de ressources entre les postes budgétaires, sans incidence sur les coûts, qui vise à ajuster la planification en fonction des besoins réels. Les crédits nécessaires sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'examen que feront les États Membres de ces besoins, compte tenu du réajustement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents durant la quatre-vingt-unième session de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 79/258 A de l'Assemblée.

Tableau 4
Ressources financières, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2025 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Changements		2026 (prévisions)
			Total	Pourcentage	
A. Direction exécutive et administration	5 433,2	5 796,6	1 760,8	30,4	7 557,4
B. Programme de travail					
1. Coordination mondiale	15 625,3	17 986,5	1 329,4	7,4	19 315,9
2. Coordination régionale	10 465,9	11 146,2	761,3	6,8	11 907,5
3. Coordination nationale	208 856,7	239 292,7	(2 234,6)	(0,9)	237 058,1
Total partiel (B)	234 947,9	268 425,4	(143,9)	(0,1)	268 281,5
C. Appui au programme	6 892,0	7 604,4	(1 616,9)	(21,3)	5 987,5
Total	247 273,1	281 826,4	–	–	281 826,4

Tableau 5
Ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2025 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Changements		2026 (prévisions)
			Total	Pourcentage	
Postes	175 497,1	189 816,0	3 636,0	1,9	193 452,0
Autres objets de dépense	71 776,0	92 010,4	(3 636,0)	(4,0)	88 374,4
Total	247 273,1	281 826,4	–	–	281 826,4

III. Ressources mobilisées à l'échelle locale

6. En 2025, les contributions préaffectées mobilisées à l'échelle nationale pour des activités financées par des tierces parties à des fins autres que les tâches prioritaires prévues dans le cadre du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, telles que celles concernant les capacités supplémentaires en matière de coordination et de services consultatifs, ont continué d'être gérées dans le cadre du fonds d'affectation spéciale pour les ressources mobilisées à l'échelle locale. Le budget prévu pour 2025 s'est chiffré à 7,6 millions de dollars, soit moins que les 8,4 millions de dollars prévus pour 2024. Les dépenses réelles imputées au fonds d'affectation spéciale pour 2025 ont atteint 5,7 millions de dollars. Le budget du fonds d'affectation spéciale prévu pour 2026 est de 6,7 millions de dollars.

Annexe II

Cadre de résultats du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

Le cadre de résultats pluriannuel du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ci-après est présenté conformément à la résolution 76/4 de l'Assemblée générale. Les années de référence varient en fonction des données qui étaient disponibles au moment de la réforme du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents opérée en 2019 ou après celle-ci. Les cibles fixées doivent faire l'objet en 2026 d'un rapport fondé sur les résultats obtenus jusqu'en 2025, conformément au cycle actuel de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Les mandats du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents découlent des résolutions de l'Assemblée générale 72/279, relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, 75/233 et 79/226, relatives à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et 76/4, relative à l'examen du fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, ainsi que des résolutions et décisions du Conseil économique et social adoptées à l'issue du débat annuel consacré aux activités opérationnelles de développement depuis 2019. Conformément à ces mandats, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents – en tant que responsables de plus haut rang du système des Nations Unies pour le développement chargés de diriger les équipes de pays des Nations Unies (résolution 72/279 de l'Assemblée générale, par. 9) – doivent veiller à ce que les entités du système collaborent de manière plus efficace, plus efficiente et plus transparente en vue d'appuyer les efforts faits par les pays pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et réaliser les objectifs de développement durable. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est composé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de leurs bureaux dans les pays, ainsi que du Bureau de la coordination des activités de développement au niveau des sièges et des régions.

La coordination indépendante, impartiale et autonome (résolution 72/279 de l'Assemblée générale, par. 8) assurée par le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi que le leadership qu'il exerce, permettent de favoriser une collaboration efficace et efficiente du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, l'objectif étant de proposer aux gouvernements des pays hôtes des solutions intégrées et adaptées en matière de politiques et de financement des objectifs de développement durable. À cette fin, le cadre de résultats du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'articule autour de deux dimensions. La première a trait à l'environnement favorable créé grâce aux investissements dans le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui visent à assurer la solidité des structures et des processus, notamment en adaptant les capacités et les compétences aux contextes particuliers des pays, en fournissant des orientations générales permettant d'améliorer la cohérence des interventions en matière de politiques et de programmes grâce aux analyses communes de pays et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et en renforçant la responsabilité et la transparence au moyen des rapports sur les résultats des entités des Nations Unies dans les pays et les plateformes d'information communes. La seconde concerne le fonctionnement des équipes de pays des Nations Unies, qui planifient, exécutent et rendent davantage compte aux États. Les indicateurs du présent cadre comportent des mesures des résultats obtenus par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et leurs bureaux ainsi que par les équipes de pays des Nations Unies. En définitive, les résultats sont mesurés à l'aune de la

satisfaction des États vis-à-vis des prestations qui leur sont proposées. Ces indicateurs mesurent donc à la fois des résultats objectifs et des résultats fondés sur des perceptions.

Les indicateurs figurant dans le cadre se fondent sur les sources de données existantes, notamment le système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, UN-Info et les enquêtes menées par le Département des affaires économiques et sociales auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, des équipes de pays des Nations Unies, des sièges des entités du système des Nations Unies pour le développement et des États. Pour 2025, afin d'accroître la visibilité et la transparence, les pourcentages sont accompagnés, le cas échéant, des effectifs correspondants (numérateur et dénominateur). Les dénominateurs correspondent soit aux personnes ayant répondu à une question donnée, soit à celles auxquelles cette question s'applique, ce qui explique pourquoi les chiffres varient.

Les taux de réponse pour ces sources de données sont les suivants :

- enquête auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : 93 % (120/129) en 2025, contre 100 % en 2024 et en 2023, et 95 % en 2022 ;
- enquête auprès des gouvernements hôtes : 68 % (110/162) en 2025, contre 75 % en 2024, 73 % en 2023 et 66 % en 2022 ;
- enquête auprès des sièges des entités du système des Nations Unies pour le développement : 65 % (28/43) en 2025, contre 78 % en 2024, 75 % en 2023 et 81 % en 2022 ;
- enquête auprès des équipes de pays des Nations Unies : 37 % (810/2 165) en 2025, contre 62 % en 2024, 44 % en 2023 et 38 % en 2022 ;
- UN-Info et système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement durable : 100 % (132/132) des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en 2025, 2024, 2023 et 2022.

Objectif n° 1 Encadrement par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents

Réalisation 1.1

Le renforcement du leadership exercé par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents^a aux niveaux national, régional et mondial augmente l'efficacité du soutien apporté par l'ONU à la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030

Produit institutionnel	Indicateur	Niveau de référence	2025 (cible)	2022 (résultats)	2023 (résultats)	2024 (résultats)	2025 (résultats)	Source
1.1.1 Des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ^b efficaces dans toute leur diversité, ayant un profil et des compétences adaptés aux besoins des pays	Pourcentage de coordonnatrices et coordonnateurs résidents :							Bureau de la coordination des activités de développement
	• qui sont originaires de pays de programme	46 % (2019)	58 %	49 %	55 %	58 %	59 % (70/118 ^c)	
	• qui sont des femmes	50 % (2019)	50 %	50 %	50 %	53 %	53 % (62/118)	
	Pourcentage de coordonnatrices et coordonnateurs résidents en poste par intérim	18 % (2019)	10 %	11 %	18 %	8 %	8 % (11/130)	Bureau de la coordination des activités de développement
	Pourcentage d'États hôtes qui considèrent que le Coordonnateur résident ou la Coordonnatrice résidente a le profil et les compétences adéquats pour contribuer au développement du pays (ayant choisi la réponse « tout à fait d'accord » ou « d'accord »)	78 % (2019)	95 %	90 %	91 %	88 %	84 % (89/106)	Enquête auprès des États
	Pourcentage d'États hôtes qui considèrent que le Coordonnateur résident ou la Coordonnatrice résidente oriente efficacement l'appui stratégique de l'équipe de pays des Nations Unies concernant les priorités et plans du pays (ayant choisi la réponse « tout à fait d'accord » ou « d'accord ») :							Enquête auprès des États
	• pays les moins avancés	86 % (2019)	90 %	88 %	92 %	89 %	89 % (25/28)	
	• pays en développement sans littoral	77 % (2019)	90 %	88 %	93 %	85 %	85 % (22/26)	
	• petits États insulaires en développement	70 % (2019)	90 %	86 %	82 %	81 %	89 % (25/28)	
	• pays à revenu intermédiaire	80 % (2019)	90 %	94 %	92 %	89 %	88 % (66/75)	

<i>Produit institutionnel</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence</i>	<i>2025 (cible)</i>	<i>2022 (résultats)</i>	<i>2023 (résultats)</i>	<i>2024 (résultats)</i>	<i>2025 (résultats)</i>	<i>Source</i>
1.1.2 Des bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents dotés de capacités permettant de contribuer efficacement à l'action menée et à ses retombées dans les pays du système des Nations Unies pour le développement	Pourcentage de bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents dont les effectifs d'administratrices et d'administrateurs permanents sont au complet	77 % (2021)	90 %	70 %	50 %	33 %	64 % (85/132)	Bureau de la coordination des activités de développement
	Pourcentage de bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui jugent « bonne » la qualité de l'appui concernant les réseaux de partage des connaissances	49 % (2020)	75 %	63 %	79 %	80 %	80 % (105/132)	UN-Info, système de gestion de l'information
	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies qui jugent « très efficace » ou « assez efficace » le soutien des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans les domaines suivants :							
	• planification stratégique	90 % (2021)	92 %	90 %	90 %	94 %	88 % (711/808)	Enquêtes auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies
	• analyse et solutions économiques	66 % (2021)	92 %	62 %	79 %	84 %	81 % (649/805)	
	• communication des données et des résultats	84 % (2021)	92 %	86 %	84 %	88 %	83 % (668/803)	
• activités de communication et de sensibilisation	87 % (2021)	92 %	87 %	89 %	88 %	81 % (649/805)		
• partenariats et mobilisation des ressources	71 % (2021)	92 %	77 %	71 %	74 %	59 % (478/806)		
1.1.3 Cadre de gestion et de responsabilité mis en œuvre	Pourcentage d'États hôtes qui estiment que, par rapport à la période précédant la réforme, le Coordonnateur résident ou la Coordonnatrice résidente fait preuve d'une impartialité renforcée ou accrue à l'égard des entités des Nations Unies (ayant choisi la réponse « dans une mesure modérée » ou « dans une grande mesure »)	59 % (2019)	90 %	80 %	84 %	89 %	92 % (97/105)	Enquête auprès des États
	Évaluation de la performance des coordonnatrices et coordonnateurs résidents par les membres de l'équipe de pays des Nations Unies (sur une échelle de 1 à 7) ^c	5,8 (2020)	6	5,9	6	6,02	5,99	Bureau de la coordination des activités de développement
	Pourcentage de coordonnatrices et coordonnateurs résidents ou d'équipes							Enquêtes auprès des coordonnatrices et

Produit institutionnel	Indicateur	Niveau de référence	2025 (cible)	2022 (résultats)	2023 (résultats)	2024 (résultats)	2025 (résultats)	Source
	de pays des Nations Unies qui estiment que la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité s'est améliorée au cours de l'année précédente (ayant choisi la réponse « tout à fait d'accord » ou « d'accord ») :							coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies
	• coordonnatrices et coordonnateurs résidents	84 % (2021)	90 %	84 %	75 %	78 %	78% (93/119)	
	• équipes de pays des Nations Unies	87 % (2021)	90 %	80 %	51 % ^d	56 % ^d	82% (644/789)	
1.1.4 Services d'appui efficaces fournis par le Bureau de la coordination des activités de développement ^e au système des Nations Unies pour le développement	Pourcentage de membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui estiment que le Bureau de la coordination des activités de développement a appuyé efficacement leur collaboration avec le Groupe (ayant choisi la réponse « tout à fait d'accord » ou « d'accord »)	86 % (2021)	100 %	90 %	96 %	94 %	82% (23/28)	Enquête auprès des sièges des entités du système des Nations Unies pour le développement
	Pourcentage de membres concernés du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui déclarent remplir la liste de contrôle de la réforme et la transmettre à leur organe directeur chaque année	s.o. (nouveau)	100 %	–	56 %	62 %	68% ^h (19/28)	Enquête auprès des sièges des entités du système des Nations Unies pour le développement

Abréviation : s.o. = sans objet.

^a Voir <https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/resident-coordinator-leadership>.

^b Voir <https://un-dco.org/resident-coordinators-their-offices>.

^c Le dénominateur n'inclut pas les coordonnatrices et coordonnateurs résidents par intérim.

^d Les données issues des publications précédentes ont été révisées afin d'intégrer les mises à jour résultant des travaux de validation et d'harmonisation du jeu de données initial.

^e Sur la base des valeurs, attributs, connaissances et compétences qui définissent le profil de responsable que présentent les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment en ce qui concerne le changement, la facilitation de l'action collective, l'analyse et le recensement des voies qui permettent d'avoir une incidence dans des environnements complexes, l'instauration de la confiance, la promotion de l'innovation et l'obtention de résultats, 1 correspondant à « presque jamais » et 7 à « toujours » (voir Nations Unies, Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « The RC leadership profile », janvier 2023).

^f Au total, 39 % des personnes interrogées parmi les équipes de pays des Nations Unies en 2023, et 37 % en 2024, ont choisi la réponse « trop tôt pour le dire ». Cette option a figuré dans l'enquête pour la première fois en 2023.

^g Voir <https://un-dco.org/dco-global-level>.

^h La question posée par le Département des affaires économiques et sociales aux membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable était la suivante : « Votre entité a-t-elle complété la liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au cours de l'année écoulée ? ».

Réalisation 1.2

Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents favorise à l'égard des pays et des États Membres une culture de la responsabilité et de la transparence concernant les résultats en matière de développement

Produit institutionnel	Indicateur	Niveau de référence	2025 (cible)	2022 (résultats)	2023 (résultats)	2024 (résultats)	2025 (résultats)	Source
1.2.1 Visibilité et transparence des résultats obtenus à l'échelle du système	Pourcentage de plans de travail conjoints du Plan-cadre de coopération ^a enregistrés dans UN-Info qui sont publiés sur le portail de données du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	66 % (2021)	90 %	81 %	82 %	92 %	95 % (118/124)	UN-Info
	Pourcentage de rapports annuels sur les résultats des entités des Nations Unies par pays ^b qui ont été établis	64 % (2019)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 % (130/130)	UN-Info, système de gestion de l'information
	Pourcentage de membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui exigent que leur programmation par pays soit prise en compte dans les plans de travail conjoints du Plan-cadre de coopération (dans UN-Info)	55 % (2021)	90 %	55 %	68 %	70 %	63 % ^c (15/24)	Enquête auprès des sièges des entités du système des Nations Unies pour le développement
1.2.2 Efficacité des activités communes de sensibilisation et de communication	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies dont la stratégie de communication est alignée sur le Plan-cadre de coopération	81 % (2019)	85 %	91 %	89 %	95 %	91 % (116/123)	UN-Info, système de gestion de l'information

^a Voir <https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/le-plan-cadre-de-cooperation>.

^b Voir <https://unsdg.un.org/fr/resources/annual-UNCT-results-reports>.

^c La question posée au cours des années précédentes par le Département des affaires économiques et sociales aux membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (« Votre entité exige-t-elle que sa programmation par pays soit prise en compte dans les plans de travail conjoints du Plan-cadre de coopération (dans UN-Info) ? ») a été remplacée par la question « Toutes les activités de développement menées par votre entité au niveau du pays sont-elles prises en compte dans le plan de travail conjoint du Plan-cadre de coopération ? » en 2025.

Objectif n° 2**Accords et partenariats destinés à apporter des solutions en matière de politiques et de financement pour les objectifs de développement durable***Réalisation 2.1*

Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents rassemble des moyens mondiaux, régionaux et nationaux pour mettre en place une stratégie et une programmation intégrées et de haute qualité afin d'éliminer la pauvreté et de trouver des solutions permettant d'atteindre les objectifs de développement durable

<i>Produit institutionnel</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence</i>	<i>2025 (cible)</i>	<i>2022 (résultats)</i>	<i>2023 (résultats)</i>	<i>2024 (résultats)</i>	<i>2025 (résultats)</i>	<i>Source</i>
2.1.1 Renforcement des capacités pour une analyse de haute qualité des objectifs de développement durable et des solutions de programmation adaptées	Pourcentage d'analyses communes de pays ^a qui ont été mises à jour au cours de l'année précédente	80 % (2021)	95 %	72%	74 %	85 %	83 % (86/104)	Bureau de la coordination des activités de développement
	Nombre moyen d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui sont signataires de plans-cadres de coopération :							
	• entités sans présence physique	5,1 (2021)	7,0	5,0	5,9	6,1	6,3	UN-Info, système de gestion de l'information
	• institutions spécialisées	5,1 (2021)	7,0	5,4	6,1	6,1	6,1	
	Pourcentage d'États hôtes qui estiment que le Plan-cadre de coopération est aligné sur les besoins et priorités du pays en matière de développement (ayant choisi la réponse « très étroitement aligné » ou « étroitement aligné »)	81 % (2019)	95 %	92 %	94 %	98 %	93 % (99/107)	Enquête auprès des États
	Pourcentage d'États hôtes qui considèrent que la configuration de la présence du système des Nations Unies dans le pays est adaptée à leurs besoins et à leurs problèmes (ayant choisi la réponse « tout à fait d'accord » ou « d'accord »)	86 % (2019)	90 %	87 %	87 %	89 %	82 % (88/107)	Enquête auprès des États
Pourcentage de plans-cadres de coopération ou plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui comportent des initiatives transfrontières	57 % (2021)	67 %	56 %	64 %	69 %	60 % (79/132)	UN-Info, système de gestion de l'information	
2.1.2 Soutien renforcé à l'échelle du système pour éliminer la pauvreté et ne laisser personne de côté	Pourcentage de programmes communs ^b coordonnés au sein des équipes de pays des Nations Unies qui sont axés sur les secteurs ou thèmes suivants :							
	• réduction de la pauvreté et services de base ^c	65 % (2020)	90 %	49 %	46 %	62 %	64 % (573/889)	UN-Info, système de gestion de l'information

Produit institutionnel	Indicateur	Niveau de référence	2025 (cible)	2022 (résultats)	2023 (résultats)	2024 (résultats)	2025 (résultats)	Source
	• transformation économique et financement du développement ^d	16 % (2020)	60 %	23 %	22 %	31 %	34 % (306/889)	
	• égalité des sexes et autonomisation des femmes	44 % (2020)	80 %	42 %	44 %	57 %	57 % (507/889)	
	• durabilité environnementale ^e et réduction des risques de catastrophe	17 % (2021)	65 %	13 %	19 %	24 %	24 % (217/889)	
	• objectif de ne laisser personne de côté ^f	17 % (2021)	65 %	40 %	49 %	48 %	48 % (430/889)	
	• droits humains ^g	11 % (2021)	40 %	20 %	17 %	27 %	29 % (260/889)	
2.1.3 Renforcement des solutions innovantes et fondées sur des données	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies qui fournissent des données servant au calcul d'indicateurs communs concertés relatifs à la contribution du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation des objectifs de développement durable	s.o. (nouveau)	95 %	15 %	48 %	52 %	59 % (77/130)	UN-Info
	Pourcentage de bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui déclarent que l'utilisation d'approches innovantes ^h a permis d'améliorer la performance des équipes de pays des Nations Unies ⁱ	38 % (2020)	60 %	42 %	37 %	44 %	47 % (62/132)	Bureau de la coordination des activités de développement

Abréviation : s.o. = sans objet.

^a Voir <https://unsdg.un.org/fr/resources/unct-key-documents>.

^b Un programme commun s'inscrit dans un plan-cadre de coopération approuvé et contribue à un changement catalytique, associé à un ou plusieurs résultats dudit plan-cadre de coopération, aux priorités du pays et aux objectifs de développement durable, grâce à des approches plus cohérentes et intersectorielles faisant intervenir deux entités ou plus de l'équipe de pays des Nations Unies, qu'elles soient physiquement présentes ou non (voir également Nations Unies, Bureau de la coordination des activités de développement, « Guidance note on a new generation of joint programmes », 2022).

^c Dont les programmes communs relatifs à l'élimination de la pauvreté et de la faim, à la bonne santé et au bien-être, à l'éducation de qualité, à l'eau propre et à l'assainissement, et au travail décent.

^d Dont les programmes communs relatifs au financement du développement, à l'appui en matière de politiques économiques, à l'industrie, à l'innovation et aux infrastructures, aux villes durables, ainsi qu'à la consommation et à la production responsables.

^e Dont les programmes communs relatifs à l'énergie propre et d'un coût abordable, à la lutte contre les changements climatiques, à la vie aquatique et à la vie terrestre.

^f Dont les programmes communs relatifs à la mobilisation des jeunes, à l'inclusion du handicap, aux peuples autochtones et aux autres personnes en situation de vulnérabilité.

^g Conformément au paragraphe 28 de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale.

^h Les approches innovantes vont des changements de comportement aux solutions technologiques. L'indicateur permet de mesurer les approches innovantes qui intègrent l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, les sciences comportementales, les mégadonnées, la production participative, l'anticipation de l'avenir et la prospective, la ludification, les mécanismes de retour d'information mobiles, la création de sens pour les portefeuilles et le suivi en temps réel.

ⁱ Définie comme une plus grande efficacité, efficacité ou utilité pour les bénéficiaires.

Réalisation 2.2

Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents favorise les partenariats stratégiques permettant de soutenir de manière intégrée un financement durable et prévisible en faveur des plans-cadres de coopération et des objectifs de développement durable

Produit institutionnel	Indicateur	Niveau de référence	2025 (cible)	2022 (résultats)	2023 (résultats)	2024 (résultats)	2025 (résultats)	Source
2.2.1 Renforcement des partenariats à tous les niveaux pour la réalisation des objectifs de développement durable et le financement de l'action menée en ce sens	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies qui comptent parmi leurs membres des observatrices et observateurs ou représentantes et représentants d'institutions financières internationales :							
	• Banque mondiale	44 % (2021)	60 %	45 %	71 %	71 %	74 % (98/132)	UN-Info, système de gestion de l'information
	• Fonds monétaire international	21 % (2021)	40 %	24 %	47 %	49 %	50 % (66/132)	UN-Info, système de gestion de l'information
	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies qui ont conclu un partenariat officiel ^a avec le secteur privé	65 % (2021)	80 %	60 %	36 % ^b	37 %	43 % (57/132)	UN-Info, système de gestion de l'information
2.2.2 Renforcement des capacités nationales de financement en faveur des objectifs de développement durable	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies qui ont apporté leur concours aux États ayant demandé que soit mise au point et exécutée une stratégie nationale de financement en faveur des objectifs de développement durable	79 % (2021)	95 %	97 %	97 % ^c	97 %	99 % (69/70)	UN-Info, système de gestion de l'information
	Pourcentage de plans-cadres de coopération élaborés au cours de l'année précédente et assortis d'un plan de financement pluriannuel	18 % (2020)	90 %	32 %	22 %	78 %	41 % (12/29)	UN-Info, système de gestion de l'information
2.2.3 Augmentation du nombre d'initiatives de financement collectif visant à apporter aux pays l'appui intégré du système des Nations Unies	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies qui disposent d'une stratégie commune de financement ou de mobilisation des ressources	28 % (2021)	50 %	31 %	61 %	79 %	65 % (84/130)	UN-Info, système de gestion de l'information
	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies qui, sous la direction du Coordonnateur résident ou de la Coordonnatrice résidente, ont mobilisé avec succès des ressources provenant de fonds mondiaux de financement commun	85 % (2021)	90 %	82 %	82 % ^c	70 %	70 % (91/130)	UN-Info, système de gestion de l'information

^a Défini par un mémorandum d'accord ou un accord similaire.

^b En 2023, il a été demandé pour la première fois aux personnes interrogées de ne répondre « oui » que si un partenariat avait été officiellement défini au moyen d'un mémorandum d'accord ou d'un accord similaire. Si l'on inclut les équipes de pays des Nations Unies qui ont conclu des partenariats officiels ou officieux avec le secteur privé, ce chiffre passe à 88 %.

^c Hypothèse basée sur les données de 2022.

Réalisation 2.3

Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents renforce la collaboration transversale dans le système des Nations Unies pour une meilleure intégration et une incidence plus marquée des programmes afin d'améliorer la prévention et les solutions durables aux fins de la réalisation du Programme 2030

Produit institutionnel	Indicateur	Niveau de référence	2025 (cible)	2022 (résultats)	2023 (résultats)	2024 (résultats)	2025 (résultats)	Source
2.3.1 Renforcement des synergies entre activités de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix	Pourcentage d'États hôtes (dans lesquels le Coordonnateur résident ou la Coordonnatrice résidente remplit également deux autres fonctions) qui considèrent que le Coordonnateur résident ou la Coordonnatrice résidente a renforcé sa capacité de servir de point de contact facilitant l'accès aux prestations proposées par l'ONU et aux conseils de ses spécialistes dans tout le système (ayant choisi la réponse « tout à fait d'accord » ou « d'accord »)	62 % (2019)	85 %	82 %	82 %	95 %	86 % (12/14)	Enquête auprès des États
	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies opérant dans le contexte d'une mission qui ont mis en place avec celle-ci une structure ou un mécanisme conjoints	56 % (2021)	85 %	84 %	87 %	87 %	100 % (15/15)	UN-Info, système de gestion de l'information
	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies qui mènent avec les organismes humanitaires, le cas échéant, les activités suivantes :							
	• analyse conjointe des besoins	56 % (2020)	65 %	61 %	63 %	63 %	55 % (17/31)	UN-Info, système de gestion de l'information
	• planification complémentaire et conjointe	26 % (2021)	65 %	40 %	60 %	45 %	58 % (18/31)	

Réalisation 2.4

Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents suscite la confiance de toutes les parties prenantes du développement et leur participation à la réalisation des objectifs de développement durable

Produit institutionnel	Indicateur	Niveau de référence	2025 (cible)	2022 (résultats)	2023 (résultats)	2024 (résultats)	2025 (résultats)	Source
2.4.1 Dialogues conjoints avec les États devant permettre de définir les priorités et de garantir l'efficacité de l'intervention du système des Nations Unies	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies dotées d'un comité directeur conjoint (associant le pays et l'ONU) qui s'est réuni au moins une fois au cours des 12 mois précédents	64 % (2020)	95 %	82 %	82 %	81 %	79 % (88/112)	UN-Info, système de gestion de l'information
2.4.2 Consultations inclusives et concertation continue avec d'autres partenaires de développement	Pourcentage de plans-cadres de coopération élaborés au cours de l'année précédente en concertation avec :							
	• les parlementaires	53 % (2020)	60 %	22 %	29 %	33 %	34 % (10/29)	UN-Info, système de gestion de l'information
	• les membres de la société civile	87 % (2020)	95 %	89 %	90 %	91 %	97 % (28/29)	
	• le secteur privé	77 % (2020)	90 %	68 %	63 %	70 %	83 % (24/29)	
	• les universités ou des représentantes et représentants du monde universitaire	63 % (2020)	70 %	51 %	46 %	17 %	79 % (23/20)	
	• les partenaires de développement (donateurs bilatéraux et multilatéraux)	67 % (2020)	90 %	89 %	86 %	87 %	90 % (26/29)	
	• les femmes et les filles	29 % (2021)	95 %	70 %	44 %	46 %	83 % (24/29)	
	• les jeunes	46 % (2021)	80 %	70 %	70 %	74 %	90 % (26/29)	
	• les personnes handicapées	18 % (2021)	70 %	54 %	55 %	60 %	93 % (27)	
	• les personnes autochtones	14 % (2021)	20 %	19 %	19 %	20 %	24 % (7)	

Objectif n° 3 Gestion du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

Réalisation 3.1

Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents garantit la responsabilité et la transparence en matière de ressources par une gestion et un contrôle rigoureux

Produit institutionnel	Indicateur	Niveau de référence	2025 (cible)	2022 (résultats)	2023 (résultats)	2024 (résultats)	2025 (résultats)	Source
3.1.1 Renforcement de la mobilisation des ressources permettant de garantir une base de financement durable	Financement total mobilisé pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (par an)	223 millions de dollars (2019)	281 millions de dollars	196 millions de dollars	227,7 millions de dollars	202,1 millions de dollars	236,1 millions de dollars (y compris les engagements autorisés)	Bureau de la coordination des activités de développement
	<ul style="list-style-type: none"> • contributions volontaires • prélèvement de 1 % • contribution versée par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable au titre de la participation aux coûts 							
	Nombre d'États Membres qui contribuent au fonds d'affectation spéciale (par an)	34 (2019)	55	27	29	26	24	Bureau de la coordination des activités de développement
	Nombre d'États Membres qui se sont engagés à verser des contributions pluriannuelles au fonds d'affectation spéciale	10 (2019)	30	9	9	10	11	Bureau de la coordination des activités de développement
3.1.2 Gestion efficace et axée sur les résultats du fonds d'affectation spéciale ^a pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	Pourcentage d'utilisation annuelle du fonds	78 % (2019)	90 %	80 %	74 %	76 %	88 % (247,3 millions de dollars/ 281,8 millions de dollars)	Bureau de la coordination des activités de développement
	Trésorerie en fin d'année	15 % des réserves budgétaires (2021)	15 % des réserves budgétaires	0 %	0 %	0 %	0 %	Bureau de la coordination des activités de développement
3.1.3 Planification et gouvernance responsables de la gestion	Pourcentage de recommandations, parmi celles adressées au Bureau de la coordination des activités de développement à l'issue d'audits et d'évaluations, qui sont appliquées dans les délais fixés	32 % (2021)	70 %	43 %	55 %	80 %	83 % (99/120)	Bureau de la coordination des activités de développement

^a Voir <https://unsdg.un.org/SPTF>.

Réalisation 3.2

Les opérations du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents demeurent souples et adaptées à l'objectif visé

Produit institutionnel	Indicateur	Niveau de référence	2025 (cible)	2022 (résultats)	2023 (résultats)	2024 (résultats)	2025 (résultats)	Source
3.2.1 Services de qualité fournis aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et à leurs bureaux	Pourcentage de bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui jugent « bon » ou « adéquat » l'appui apporté au quotidien par les équipes régionales du Bureau de la coordination des activités de développement aux opérations des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ou de leurs bureaux	92 % (2021)	95 %	92 %	95 %	95 %	96 %	UN-Info, système de gestion de l'information
	Pourcentage de bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui jugent « bon » ou « adéquat » l'appui administratif ou opérationnel fourni par l'équipe de New York du Bureau de la coordination des activités de développement	80 % (2021)	95 %	86 %	95 %	94 %	97 %	UN-Info, système de gestion de l'information
3.2.2 Une gestion efficace des ressources humaines qui répond aux besoins du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	Pourcentage de recrutements classiques effectués dans les délais prévus (120 jours)	70 % (2021)	95 %	62 %	52 %	66 %	50 % (85/169)	Bureau de la coordination des activités de développement
3.2.3 Un environnement plus favorable au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	Nombre d'accords avec le pays hôte qui ont été conclus pour les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le Bureau de la coordination des activités de développement	90 (2021)	138	104	115	117	124	Bureau de la coordination des activités de développement
	Nombre de bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui tiennent à jour un plan de continuité des opérations	130 (2020)	131	131	131	131	131	Bureau de la coordination des activités de développement

Réalisation 3.3

Des modalités communes à l'échelle des Nations Unies sont facilitées pour favoriser la souplesse des opérations et l'obtention de gains d'efficacité dans tout le système des Nations Unies

Produit institutionnel	Indicateur	Niveau de référence	2025 (cible)	2022 (résultats)	2023 (résultats)	2024 (résultats)	2025 (résultats)	Source
3.3.1 Ressources économisées grâce aux gains d'efficacité réalisés à l'échelle du système	Économies réalisées grâce aux initiatives de réforme entreprises à l'échelle du système et des différentes entités (montant total)	90 millions de dollars (2019)	310 millions de dollars	405 millions de dollars	553 millions de dollars	596 millions de dollars	981 millions de dollars	Bureau de la coordination des activités de développement
3.3.2 Mise en œuvre et suivi des stratégies relatives aux activités d'appui	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies qui assurent le suivi des stratégies relatives aux activités d'appui et les actualisent chaque année	60 % (2020)	100 %	95 %	97 %	98 %	99 % (131/132)	Bureau de la coordination des activités de développement
3.3.3 Fonctions d'appui regroupées dans des bureaux d'appui communs à l'échelle du pays	Nombre de bureaux d'appui communs mis en place à la suite de la réforme	0 (2019)	50	0	1	4	4	Bureau de la coordination des activités de développement
3.3.4 Système de partage des locaux efficace et rentable	Pourcentage de locaux des Nations Unies qui sont utilisés en partage	19 % (2019)	50 %	30 %	31 %	32 %	33 %	Bureau de la coordination des activités de développement

Réalisation 3.4

Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents veille à la mise en œuvre efficace des stratégies de gestion et des plans d'action à l'échelle du Secrétariat de l'ONU

Produit institutionnel	Indicateur	Niveau de référence	2025 (cible)	2022 (résultats)	2023 (résultats)	2024 (résultats)	2025 (résultats)	Source
3.4.1 Respect des engagements du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en matière de parité des genres, d'autonomisation des femmes et d'égalité des chances	Pourcentage d'indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes ^a pour lesquels le Bureau de la coordination des activités de développement satisfait aux attentes ou les dépasse	60 % (2020)	95 %	94 %	88 %	90 %	89 % (16/18)	Bureau de la coordination des activités de développement

<i>Produit institutionnel</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence</i>	<i>2025 (cible)</i>	<i>2022 (résultats)</i>	<i>2023 (résultats)</i>	<i>2024 (résultats)</i>	<i>2025 (résultats)</i>	<i>Source</i>
3.4.2 Suivi et comptes rendus efficaces de la politique du Secrétaire général en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et de lutte contre ce phénomène	Pourcentage de coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui présentent une lettre de recommandations ou de certification de fin d'année sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur le signalement des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles	80 % (2021)	100 %	85 %	90 %	90 %	100 %	Bureau de la coordination des activités de développement
3.4.3 Mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap^b	Pourcentage des indicateurs du cadre de responsabilité figurant dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour lesquels le Bureau de la coordination des activités de développement satisfait aux attentes ou les dépasse	58 % (2021)	90 %	67 %	75 %	72 %	92 %	Bureau de la coordination des activités de développement

^a Voir https://unsceb.org/sites/default/files/2021-01/SWAP_0.pdf.

^b Voir www.un.org/fr/content/disabilitystrategy.